

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

BUDGET GÉNÉRAL
PROGRAMME 363
RAPPORTS ANNUELS DE PERFORMANCES
ANNEXE AU PROJET DE LOI DE RÉGLEMENT
DU BUDGET ET D'APPROBATION DES COMPTES POUR

2022

COMPÉTITIVITÉ



PROGRAMME 363
Compétitivité

Bilan stratégique du rapport annuel de performances

Alban HAUTIER

Sous-directeur à la direction du budget

Responsable du programme n° 363 : Compétitivité

Outre la baisse des impôts de production, le plan « France Relance » s'appuie sur le programme 363 « Compétitivité » de la mission « Plan de relance » pour soutenir et renforcer la compétitivité des entreprises sur l'ensemble du territoire et à l'international.

Les enjeux de ce programme sont les suivants :

- accompagner les entreprises pour la localisation de leur production à forte valeur ajoutée sur le territoire français afin de créer de nouveaux emplois et de sécuriser les approvisionnements critiques de certaines chaînes de valeur d'intérêt stratégique ;
- apporter des attentions spécifiques au secteur du spatial et à l'aéronautique ;
- faciliter le financement des entreprises ;
- faciliter leur accès à l'export ;
- contribuer à la modernisation de l'État et des territoires, en particulier par une action résolue de mise à niveau numérique ;
- soutenir le secteur culturel, facteur d'attractivité pour la France.

Le premier objectif poursuivi par le programme « Compétitivité » est le financement des entreprises, ainsi que la restauration de leur capacité d'investissement. A ce titre, l'État intervient en premier lieu en encourageant l'octroi aux entreprises françaises de prêts participatifs relance et d'obligations relance par la mobilisation de sa garantie (qui couvrira jusqu'à 30 % des pertes sur ces financements). L'État intervient également directement par l'ouverture de crédits budgétaires, à la fois par le biais d'un soutien à l'action de Bpifrance pour favoriser la prise de risque des réseaux bancaires et des fonds d'investissement dans le financement des TPE, PME ou ETI, mais aussi par le biais d'un abondement de fonds régionaux d'investissement pour renforcer le capital des PME dans les territoires (action n° 1). La pérennité des entreprises aidées fera l'objet d'un suivi à terme, au même titre que l'effet de levier sur le volume des capitaux déployés par les véhicules d'investissement garantis.

Un objectif spécifique de relocalisation de la production industrielle dans les territoires est poursuivi au titre de la souveraineté technologique et de la résilience de l'économie (action n° 2), dans la continuité d'actions engagées dès 2020. Deux leviers sont identifiés au soutien direct de la relocalisation : un fonds de soutien aux projets d'investissements industriels dans les territoires, dans le cadre d'une démarche menée conjointement par l'État et les Régions et animée dans le cadre du programme « Territoires d'industrie » ; une enveloppe pour soutenir plus particulièrement des investissements ciblés sur cinq secteurs stratégiques que sont la santé, les intrants critiques pour l'industrie, l'électronique, l'agroalimentaire et les applications industrielles de la 5G. Par ailleurs, des mesures spécifiques sont financées à destination du secteur spatial (investissement dans la recherche duale) et plus globalement de la recherche, avec un dispositif de préservation de l'emploi dans le domaine de la recherche et développement. L'objectif poursuivi est la sécurisation des approvisionnements dans les secteurs stratégiques et le soutien l'emploi industriel, qui pourra notamment être mesuré par le nombre d'emplois créés ou confortés grâce aux dispositifs de relocalisations sectorielles ou territoriales.

Par ailleurs, un plan de soutien à l'export (action n° 3) est déployé : un accompagnement est apporté aux PME et ETI dans leur stratégie à l'export, dans un contexte de reprise de l'activité sur certains marchés internationaux afin d'améliorer la balance commerciale française. L'intensité et le ciblage de ces mesures additionnelles de soutien à l'export s'illustre en particulier par le nombre de missions de volontariats internationaux débutées dans les PME et ETI grâce à la mise en place du chèque relance V.I.E et par l'impact sur le courant d'affaires du chèque export. En outre,

les crédits du plan de relance pour le financement de fonds d'étude et d'aide au secteur privé (FASEP) permettent de renforcer le soutien aux entreprises françaises qui souhaitent se positionner en amont de grands projets d'infrastructures ou de services dans les pays en développement ou les accompagner dans leur transition écologique.

La mise à niveau numérique de l'État, des territoires et des entreprises (action n° 4), ainsi que la modernisation des administrations régaliennes, constituent un enjeu central de modernisation au service de l'objectif de compétitivité porté par le programme. Un grand plan d'action pour moderniser les infrastructures numériques de l'État, des territoires et des entreprises est ainsi financé, notamment par le biais d'appels à projets, avec deux objectifs distincts : monter en gamme pour les TPE, PME et ETI, grâce à un accompagnement vers les technologies de l'industrie du futur ou encore les solutions d'intelligence artificielle ; améliorer le service public pour l'État et les collectivités, à la fois par la qualité de vie au travail, par l'efficacité de l'action publique et par l'amélioration de la relation entre les usagers et ces services, par le biais d'un effort sans précédent en faveur des infrastructures et des équipements sur tous les territoires pour le confort des agents et des usagers.

Enfin, le secteur culturel (action n° 5) fait l'objet de mesures spécifiques de soutien et d'investissement à la hauteur de l'impact de la crise et de l'enjeu que représente le secteur pour l'économie et l'attractivité de la France. Les aides au secteur culturel comprennent des mesures de soutien aux opérateurs culturels, au secteur du cinéma, de la presse et du livre, de la musique et du patrimoine, notamment sur le chantier de restauration de Villers-Cotterêts et en faveur des cathédrales.

RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1 : Assurer la mise en œuvre rapide du volet Compétitivité du plan de relance

INDICATEUR 1.1 : Taux de consommation des crédits

OBJECTIF 2 : Assurer la contribution des garanties publiques au soutien de la compétitivité

INDICATEUR 2.1 : Écart de taux de pérennité à 3 ans des entreprises aidées

INDICATEUR 2.2 : Suivi des volumes de capitaux déployés par les véhicules d'investissement bénéficiant de la garantie Bpifrance

OBJECTIF 3 : Sécuriser nos approvisionnements dans les secteurs stratégiques et soutenir l'emploi industriel

INDICATEUR 3.1 : Nombre d'emplois créés ou confortés grâce aux dispositifs de relocalisations sectorielles ou territoriales

OBJECTIF 4 : Soutenir les entreprises à l'export

INDICATEUR 4.1 : Nombre de missions VIE engagées dans les PME et ETI

INDICATEUR 4.2 : Taux d'impact en termes de courant d'affaire du chèque export

OBJECTIF 5 : Accompagner les entreprises dans la transition numérique et moderniser l'Etat

INDICATEUR 5.1 : Rang de la France au sein de l'UE en matière d'intégration des technologies dans les entreprises

Objectifs et indicateurs de performance

OBJECTIF**1 – Assurer la mise en œuvre rapide du volet Compétitivité du plan de relance****INDICATEUR****1.1 – Taux de consommation des crédits**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2020 Réalisation	2021 Réalisation	2022 Cible	2022 Réalisation	2023 Cible
Taux de consommation des AE	%	Sans objet	77	100	77	Sans objet
Taux de consommation des CP	%	Sans objet	68	83	52	Sans objet

Commentaires techniques

Les taux de consommation présentés correspondent au rapport du montant exécuté sur la ressource totale. La ressource totale correspond à la somme des reports entrants et des crédits ouverts en LFI et LFR ajustée des crédits transférés vers d'autres programmes ou transférés vers ce programme.

ANALYSE DES RÉSULTATS

Le taux de consommation des AE est conforme à la prévision 2022 actualisée. Il témoigne de la rapidité de la mise en œuvre du plan France Relance et de la bonne exécution des dispositifs relance.

La programmation initiale en CP était fondée sur les besoins exprimés par les ministères à partir de prévisions qui permettaient alors d'escompter un rythme très soutenu de réalisation des projets de relance. Toutefois, dans un contexte notamment marqué par des tensions sur les approvisionnements, la réalisation par les ministères de certaines mesures ayant été plus longue que prévu, une sous-consommation a été observée en CP.

OBJECTIF**2 – Assurer la contribution des garanties publiques au soutien de la compétitivité****INDICATEUR****2.1 – Écart de taux de pérennité à 3 ans des entreprises aidées**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2020 Réalisation	2021 Réalisation	2022 Cible	2022 Réalisation	2023 Cible
Écart entre le taux de pérennité à 3 ans des entreprises nouvelles aidées par Bpifrance financement l'année de leur création et le taux de pérennité à 3 ans des entreprises créées en France	points	Sans objet	5,8	6	Non su	8

Commentaires techniques**Précisions méthodologiques**

Source des données : Le calcul est effectué par le pôle évaluation de Bpifrance sur la base d'informations fournies par les services statistiques publics, principalement l'INSEE.

Modalités de calcul :

Le périmètre des entreprises analysées est le suivant :

Compétitivité

Programme n° 363 | Objectifs et indicateurs de performance

- Entreprises soutenues : ensemble des entreprises soutenues, une année T donnée, en garantie par Bpifrance. Sont exclues les entreprises dont la date de création est inconnue, les holdings et les sociétés civiles immobilières et les entreprises du secteur agricole ;
- Population de comparaison : échantillon d'entreprises non bénéficiaires de la garantie en T ayant des caractéristiques observables similaires aux entreprises soutenues (secteur, taille, âge, ratios financiers, croissance passée, soutiens préalables de Bpifrance ...). Cet échantillon est reconstitué via des techniques d'appariement sur score de propension (appariement avec le plus proche voisin, avec remise).

L'indicateur d'impact des garanties sur la pérennité des entreprises couvre l'ensemble des bénéficiaires de garanties (et non seulement le fonds « création », comme cela était le cas dans l'indicateur de performance transmis les années précédentes pour le programme 134 "Développement des entreprises et régulation").

L'indicateur d'impact mesure le différentiel de taux de survie à 3 ans entre l'échantillon des entreprises soutenues et la population de comparaison :

- Une entreprise est considérée pérenne à la date t si elle exerce une activité économique à cette date.
- Le taux de survie est déterminé par le nombre d'entreprises pour lesquelles aucune dissolution ou radiation définitive n'a été prononcée dans les trois ans suivant l'intervention, rapporté au nombre total d'entreprises dans l'échantillon initial.
- Depuis 2012, les règles de calcul de la survie des entreprises bénéficiaires sont harmonisées avec celles retenues par l'INSEE pour calculer la survie des entreprises françaises. Les dates des événements publiées au Bulletin officiel des annonces civiles et commerciales / BODACC (disponible depuis 2005) qui qualifient la cessation d'activité sont désormais utilisées à la place de la date de mise en jeu de la garantie.

La reconstitution de l'échantillon contrefactuel s'appuie sur une méthodologie similaire à celle utilisée à la méthodologie de l'indicateur précédent (appariement sur score de propension). L'analyse du fonds « création » mobilise des données spécifiques (enquête SINE de l'INSEE, qui interroge une nouvelle cohorte de créateurs d'entreprises tous les 4 ans), c'est pourquoi le nouvel indicateur se décompose en deux sous-indicateurs, s'appuyant chacun sur un périmètre et une méthodologie spécifiques :

- Sous-indicateur n°1 : L'impact des garanties sur la pérennité de l'ensemble des entreprises en excluant les entreprises en création (soit les fonds « développement », « transmission », « trésorerie »), qui reprend une méthodologie identique à celle de l'indicateur 1.1 ;
- Sous-indicateur n°2 : L'impact des garanties sur la pérennité des entreprises sur le seul périmètre du fonds « création ». L'échantillon de comparaison est ici construit à partir de la dernière vague de l'enquête SINE disponible (en l'occurrence la vague 2014), en mobilisant des techniques d'appariement. Cet impact est « figé » jusqu'à la disponibilité d'une vague de l'enquête SINE plus récente.

Le nouvel indicateur de pérennité proposé est alors obtenu en calculant la moyenne de chaque sous-indicateur, pondérée par le poids de leur périmètre respectif dans le total des bénéficiaires (soit le périmètre Bpifrance des fonds « développement », « transmission », « trésorerie », d'un côté, et le périmètre du fonds « création » de l'autre).

INDICATEUR**2.2 – Suivi des volumes de capitaux déployés par les véhicules d'investissement bénéficiant de la garantie Bpifrance**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2020 Réalisation	2021 Réalisation	2022 Cible	2022 Réalisation	2023 Cible
Volumes de capitaux déployés par les véhicules d'investissement bénéficiant de la garantie Bpifrance	M€	Sans objet	135	>300	Non su	>300

Commentaires techniques**Précisions méthodologiques**

Source des données : Données Bpifrance.

Périmètre : Ensemble des véhicules d'investissement ayant contracté avec Bpifrance afin de bénéficier du dispositif de garantie en fonds propres.

Modalités de calcul : Agrégation des volumes de capitaux déployés par les véhicules d'investissement.

ANALYSE DES RÉSULTATS**Indicateur 2.1 :**

L'objectif de cet indicateur est de montrer que l'action de Bpifrance s'inscrit dans la durée en soutenant des structures et emplois économiquement viables, qui peuvent se maintenir y compris bien après son intervention.

Le résultat 2022 n'était pas disponible à la date de rédaction du RAP.

Indicateur 2.2 :

L'objectif de cet indicateur est de mesurer les capitaux effectivement déployés par les véhicules d'investissement qui bénéficient de la garantie en fonds propres de Bpifrance.

Le résultat 2022 n'était pas disponible à la date de rédaction du RAP.

OBJECTIF

3 – Sécuriser nos approvisionnements dans les secteurs stratégiques et soutenir l'emploi industriel

INDICATEUR

3.1 – Nombre d'emplois créés ou confortés grâce aux dispositifs de relocalisations sectorielles ou territoriales

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2020 Réalisation	2021 Réalisation	2022 Cible	2022 Réalisation	2023 Cible
Nombre d'emplois créés ou confortés grâce aux dispositifs de relocalisations sectorielles	Nb	Sans objet	50 000	Sans objet	Non su	Sans objet
Nombre d'emplois créés ou confortés grâce aux dispositifs de relocalisations territoriales	Nb	Sans objet	217 000	Sans objet	Non su	Sans objet

Commentaires techniques

Précisions méthodologiques

Source des données : BPI Financement, opérateur des dispositifs.

Périmètre : Nombre d'emplois créés ou maintenus par les entreprises bénéficiaires du dispositif.

Modalités de calcul : Sondage auprès des entreprises bénéficiaires par BPI Financement.

ANALYSE DES RÉSULTATS

Indicateur 3.1.1 Relocalisations sectorielles

Le résultat 2022 de l'indicateur n'était pas disponible à la date de rédaction du RAP.

Indicateur 3.1.2 Relocalisations territoriales

Le résultat 2022 de l'indicateur n'était pas disponible à la date de rédaction du RAP.

OBJECTIF

4 – Soutenir les entreprises à l'export

INDICATEUR

4.1 – Nombre de missions VIE engagées dans les PME et ETI

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2020 Réalisation	2021 Réalisation	2022 Cible	2022 Réalisation	2023 Cible
Nombre de missions VIE engagées dans les PME et ETI	Nb	Sans objet	824	Sans objet	Non su	Sans objet

Compétitivité

Programme n° 363 | Objectifs et indicateurs de performance

Commentaires techniques**Précisions méthodologiques**Source des données : SI « Monitoring VIE » (Business France).Périmètre : uniquement le flux de nouveaux contrats signés durant la période considérée et avec une PME ou une ETI (CA < 200 M€).Modalités de calcul : Nombre de missions VIE engagées dans les PME et les ETI ayant bénéficié d'un chèque relance VIE.**INDICATEUR****4.2 – Taux d'impact en termes de courant d'affaire du chèque export**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2020 Réalisation	2021 Réalisation	2022 Cible	2022 Réalisation	2023 Cible
Taux d'impact en termes de courant d'affaire du chèque export	%	Sans objet	35	Sans objet	Non su	Sans objet

Commentaires techniques**Précisions méthodologiques**Source des données : Business France.Périmètre : Le périmètre porte uniquement sur les clients de prestations de prospection à l'export de Business France.Modalités de calcul : Nombre d'entreprises ayant bénéficié d'un CRE et déclarant avoir conclu un nouveau courant d'affaires / Nombre d'entreprises totales ayant bénéficié d'un CRE.**ANALYSE DES RÉSULTATS****Indicateur 4.1 :**

Le résultat 2022 de l'indicateur n'était pas disponible à la date de rédaction du RAP.

Indicateur 4.2 :

Le résultat 2022 de l'indicateur n'était pas disponible à la date de rédaction du RAP.

OBJECTIF**5 – Accompagner les entreprises dans la transition numérique et moderniser l'Etat****INDICATEUR****5.1 – Rang de la France au sein de l'UE en matière d'intégration des technologies dans les entreprises**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2020 Réalisation	2021 Réalisation	2022 Cible	2022 Réalisation	2023 Cible
Rang de la France au sein de l'UE en matière d'intégration des technologies dans les entreprises	Nombre (rang)	11 / 27	Non significatif	10 / 28	Non significatif	9 / 27

Commentaires techniques**Précisions méthodologiques**

Source des données : rapport annuel publié par l'UE « Digital Economy and Society Index » (DESI).

Périmètre : variable selon les indicateurs, PME ou toutes les entreprises de plus de 10 salariés.

Modalités de calcul : les résultats sont issus de l'enquête TIC Entreprises INSEE/Eurostat de l'année N-1. Les sous-indicateurs choisis ont évolué en 2021, rendant l'indicateur caduc.

ANALYSE DES RÉSULTATS

La France est 11^e du classement. Toutefois, ce résultat est jugé non significatif.

En effet, le mode et le périmètre de calcul de l'indicateur DESI ont évolué en 2020 et 2022 et ne permettent pas de comparer les résultats entre 2020 et 2022. Les modalités d'évolution de l'indicateur et l'analyse sur le classement de la France sont détaillés en fin de paragraphe.

Au-delà du fait que le mode de calcul a évolué entre 2020 et 2022, les résultats du DESI 2022 sont à nuancer pour plusieurs raisons :

- La détermination ou le mode de calcul de certains sous-indicateurs mériteraient d'être interrogés, du fait d'écart constatés entre deux années successives (par exemple concernant le pourcentage de PME vendant en ligne est passé de 15 % en 2019 à 12 % en 2021). Cependant, ces résultats s'appuient pour la plupart sur des indicateurs dont les dernières données disponibles datent de 2020, et les résultats 2021 reflètent donc essentiellement la situation antérieure à la crise de la Covid-19.
- Le DESI concerne les entreprises de 10 salariés et plus, alors que les actions de France NUM concernent essentiellement les entreprises de moins de 10 salariés. Le baromètre France NUM 2022 fait apparaître une progression de la numérisation des TPE et PME : en 2022, 86 % des PME et TPE avaient au moins une solution de visibilité en ligne (+5 points par rapport à 2021) et 68 % un site internet (+2 points par rapport à 2021). Par ailleurs, 81 % des entreprises ont investi dans un outil de cybersécurité (+5 points par rapport à 2021).

Compétitivité

Programme n° 363 | Présentation des crédits et des dépenses fiscales

Présentation des crédits

2022 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS OUVERTS ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2022 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
01 – Financement des entreprises	13 004 375	4 200	112 000 000		0 125 008 575	0
02 – Souveraineté technologique et résilience	56 928 372 56 925 519	4 000 000	118 300 003	83 090 795 83 090 795	140 019 167 262 316 317	140 019 167
03 – Plan de soutien à l'export		1 024	-40 156		0 -39 132	0
04 – Mise à niveau numérique de l'État, des territoires et des entreprises – modernisation des administrations régaliennes	118 504 999 222 747 081	268 825 001 50 575 394	19 900 000 154 849 513	1 973 000	407 230 000 430 144 987	407 230 000
05 – Culture	91 155 443	28 394 444	125 535 617	89 784 434	0 334 869 939	0
06 – Commandes militaires	-239 998	2 909 955			0 2 669 958	0
Total des AE prévues en LFI	175 433 371	268 825 001	19 900 000	83 090 795	547 249 167	547 249 167
Ouvertures / annulations par FdC et AdP						
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP		+951 007 100 (hors titre 2)			+951 007 100	
Total des AE ouvertes		1 498 256 267 (hors titre 2)			1 498 256 267	
Total des AE consommées	383 592 421	85 885 017	510 644 977	174 848 229	1 154 970 644	

2022 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
01 – Financement des entreprises	3 000 000 13 386 305	304 078	144 000 000 171 600 000		147 000 000 185 290 383	147 000 000
02 – Souveraineté technologique et résilience	228 928 372 62 571 514		558 900 000 391 273 643	83 090 795 83 090 795	870 919 167 536 935 952	870 919 167
03 – Plan de soutien à l'export	6 800 000 6 800 000	24 546	8 000 000 4 387 247		14 800 000 11 211 793	14 800 000
04 – Mise à niveau numérique de l'État, des territoires et des entreprises – modernisation des administrations régaliennes	433 060 303 173 625 464	345 638 447 58 926 025	446 250 000 433 928 049	1 973 000	1 224 948 750 668 452 538	1 224 948 750
05 – Culture	146 400 000 88 095 665	130 000 000 39 642 777	187 000 000 141 971 436	166 328 434	463 400 000 436 038 312	463 400 000
06 – Commandes militaires	923 608	41 600 000 105 421 132			41 600 000 106 344 740	41 600 000
Total des CP prévus en LFI	818 188 675	517 238 447	1 344 150 000	83 090 795	2 762 667 917	2 762 667 917
Ouvertures / annulations par FdC et AdP						

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2022</i> Consommation 2022						
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP		+963 421 025	(hors titre 2)		+963 421 025	
Total des CP ouverts		3 726 088 942	(hors titre 2)		3 726 088 942	
Total des CP consommés	345 402 555	204 318 558	1 143 160 376	251 392 229	1 944 273 718	

2021 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LFI) ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2021 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
<i>Prévision LFI 2021</i> Consommation 2021						
01 – Financement des entreprises	290 000 000 19 584 680	453 022	614 000 000 495 000 000		904 000 000	904 000 000 515 037 701
02 – Souveraineté technologique et résilience	360 200 000 78 867 538		1 047 000 000 1 388 999 980	89 800 000 89 371 549	1 497 000 000	1 497 000 000 1 557 239 067
03 – Plan de soutien à l'export	5 000 000 13 864 428	86 883	98 900 000 81 394 061		103 900 000	103 900 000 95 345 372
04 – Mise à niveau numérique de l'État, des territoires et des entreprises – modernisation des administrations régaliennes	905 607 776 292 270 216	482 991 715 163 707 241	424 100 000 1 176 736 741	29 749 485	1 812 699 491	1 812 699 491 1 662 463 683
05 – Culture	611 300 000 250 812 840	150 000 000 72 249 273	580 000 000 618 885 789	258 700 000 250 852 350	1 600 000 000	1 600 000 000 1 192 800 252
06 – Commandes militaires	3 861 299	207 999 990			0	0 211 861 289
Total des AE prévues en LFI	2 172 107 776	632 991 715	2 764 000 000	348 500 000	5 917 599 491	5 917 599 491
Total des AE consommées	659 261 000	444 496 409	3 761 016 571	369 973 384		5 234 747 364

2021 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
<i>Prévision LFI 2021</i> Consommation 2021						
01 – Financement des entreprises	280 000 000 17 280 428	13 220	477 000 000 360 400 000		757 000 000	757 000 000 377 693 648
02 – Souveraineté technologique et résilience	188 200 000 77 555 229		575 000 000 725 961 630	89 800 000 89 371 549	853 000 000	853 000 000 892 888 408
03 – Plan de soutien à l'export	2 500 000 7 064 428	53 906	67 100 000 55 907 651		69 600 000	69 600 000 63 025 984
04 – Mise à niveau numérique de l'État, des territoires et des entreprises – modernisation des administrations régaliennes	516 857 680 204 810 032	361 020 071 90 553 825	216 000 000 311 118 096	29 749 485	1 093 877 751	1 093 877 751 636 231 438
05 – Culture	491 600 000	80 000 000	403 000 000	120 000 000	1 094 600 000	1 094 600 000

Compétitivité

Programme n° 363 | Présentation des crédits et des dépenses fiscales

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
<i>Prévision LFI 2021</i> Consommation 2021						
	248 853 721	18 990 155	529 098 459	174 308 350		971 250 685
06 – Commandes militaires	194 120	41 600 000 2 096 378			41 600 000	41 600 000 2 290 498
Total des CP prévus en LFI	1 479 157 680	482 620 071	1 738 100 000	209 800 000	3 909 677 751	3 909 677 751
Total des CP consommés	555 757 958	111 707 484	1 982 485 836	293 429 384		2 943 380 661

PRÉSENTATION PAR TITRE ET CATÉGORIE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2021	Ouvertes en 2022	Consommées* en 2022	Consommées* en 2021	Ouverts en 2022	Consommés* en 2022
Titre 3 – Dépenses de fonctionnement	659 261 000	175 433 371	383 592 421	555 757 958	818 188 675	345 402 555
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	272 104 741	118 504 999	219 010 345	170 805 049	438 860 303	180 902 129
Subventions pour charges de service public	387 156 259	56 928 372	164 582 076	384 952 909	379 328 372	164 500 426
Titre 5 – Dépenses d'investissement	444 496 409	268 825 001	85 885 017	111 707 484	517 238 447	204 318 558
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	417 606 936	238 679 397	69 328 342	94 955 962	487 092 843	187 412 609
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État	26 889 472	30 145 604	16 556 675	16 751 522	30 145 604	16 905 949
Titre 6 – Dépenses d'intervention	3 761 016 571	19 900 000	510 644 977	1 982 485 836	1 344 150 000	1 143 160 376
Transferts aux ménages	2 340 000	0	1 398 891	1 437 500	0	1 664 901
Transferts aux entreprises	3 061 356 159	0	187 713 234	1 517 423 605	1 160 000 000	759 821 687
Transferts aux collectivités territoriales	244 033 171	10 000 000	114 804 428	69 365 593	118 750 000	157 587 717
Transferts aux autres collectivités	453 287 241	9 900 000	206 728 424	394 259 138	65 400 000	224 086 071
Titre 7 – Dépenses d'opérations financières	369 973 384	83 090 795	174 848 229	293 429 384	83 090 795	251 392 229
Dotations en fonds propres	369 973 384	83 090 795	174 848 229	293 429 384	83 090 795	251 392 229
Total hors FdC et AdP		547 249 167			2 762 667 917	
Ouvertures et annulations* hors titre 2		+951 007 100			+963 421 025	
Total*	5 234 747 364	1 498 256 267	1 154 970 644	2 943 380 661	3 726 088 942	1 944 273 718

* y.c. FdC et AdP

RÉCAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CRÉDITS

ARRÊTÉS DE REPORT ANTICIPÉ OU ISOLÉ HORS TRANCHES FONCTIONNELLES ET HORS FONDS DE CONCOURS

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
13/01/2022		1 524 165 256		1 394 921 025				
Total		1 524 165 256		1 394 921 025				

ARRÊTÉS DE REPORT D'AENE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
13/01/2022		57 925 213						
Total		57 925 213						

DÉCRETS DE TRANSFERT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
23/03/2022						407 091 878		430 500 000
27/06/2022						1 000 000		1 000 000
Total						408 091 878		431 500 000

LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
01/12/2022						222 991 491		
Total						222 991 491		

TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)

	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
Total général		1 582 090 469		1 394 921 025		631 083 369		431 500 000

Compétitivité

Programme n° 363 | Présentation des crédits et des dépenses fiscales

Justification au premier euro

Éléments transversaux au programme

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
01 – Financement des entreprises		125 008 575	0 125 008 575		147 000 000 185 290 383	147 000 000 185 290 383
02 – Souveraineté technologique et résilience		140 019 167 262 316 317	140 019 167 262 316 317		870 919 167 536 935 952	870 919 167 536 935 952
03 – Plan de soutien à l'export		-39 132	0 -39 132		14 800 000 11 211 793	14 800 000 11 211 793
04 – Mise à niveau numérique de l'État, des territoires et des entreprises – modernisation des administrations régaliennes		407 230 000 430 144 987	407 230 000 430 144 987		1 224 948 750 668 452 538	1 224 948 750 668 452 538
05 – Culture		334 869 939	0 334 869 939		463 400 000 436 038 312	463 400 000 436 038 312
06 – Commandes militaires		2 669 958	0 2 669 958		41 600 000 106 344 740	41 600 000 106 344 740
Total des crédits prévus en LFI *	0	547 249 167	547 249 167	0	2 762 667 917	2 762 667 917
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP		+951 007 100	+951 007 100		+963 421 025	+963 421 025
Total des crédits ouverts	0	1 498 256 267	1 498 256 267	0	3 726 088 942	3 726 088 942
Total des crédits consommés	0	1 154 970 644	1 154 970 644	0	1 944 273 718	1 944 273 718
Crédits ouverts - crédits consommés		+343 285 623	+343 285 623		+1 781 815 224	+1 781 815 224

* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI

PASSAGE DU PLF À LA LFI

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF	0	547 249 167	547 249 167	0	2 762 667 917	2 762 667 917
Amendements	0	0	0	0	0	0
LFI	0	547 249 167	547 249 167	0	2 762 667 917	2 762 667 917

JUSTIFICATION DES MOUVEMENTS RÉGLEMENTAIRES ET DES LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Les annulations réalisées sur le programme 363 s'inscrivent dans un schéma d'ouvertures/annulations globalement neutre à l'échelle de la mission.

Compétitivité

Programme n° 363 | Justification au premier euro

Ces annulations ont porté principalement sur les dispositifs de préservation de l'emploi R&D (-134 M€) et de mise à niveau numérique (-61 M€), compte tenu du rythme et des perspectives d'engagement. Des ajustements plus marginaux ont également été réalisés sur les dispositifs du ministère de la culture (-9 M€), industrie du futur (-15 M€) et sur la compensation du forfait social (-5 M€ sur la base des dernières estimations). Les marges dégagées en fin de gestion sur les engagements au niveau de la mission ont également permis de sécuriser l'abondement et le financement de dispositifs de secours en mer (4 M€), du projet Pix-Édu (2,5 M€) et à destination des écoles d'architecture (2,3 M€).

Dépenses pluriannuelles

Compétitivité

Programme n° 363 | Justification au premier euro

SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION
DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

AE 2022	CP 2022
AE ouvertes en 2022 * (E1) 1 498 256 267	CP ouverts en 2022 * (P1) 3 726 088 942
AE engagées en 2022 (E2) 1 154 970 644	CP consommés en 2022 (P2) 1 944 273 718
AE affectées non engagées au 31/12/2022 (E3) 3 062 235	dont CP consommés en 2022 sur engagements antérieurs à 2022 (P3 = P2 - P4) 970 810 226
AE non affectées non engagées au 31/12/2022 (E4 = E1 - E2 - E3) 340 223 388	dont CP consommés en 2022 sur engagements 2022 (P4) 973 463 492

RESTES À PAYER

Engagements ≤ 2021 non couverts par des paiements au 31/12/2021 brut (R1) 2 959 015 254				
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2021 (R2) -429 002 954				
Engagements ≤ 2021 non couverts par des paiements au 31/12/2021 net (R3 = R1 + R2) 2 530 012 300	–	CP consommés en 2022 sur engagements antérieurs à 2022 (P3 = P2 - P4) 970 810 226	=	Engagements ≤ 2021 non couverts par des paiements au 31/12/2022 (R4 = R3 - P3) 1 559 202 074
AE engagées en 2022 (E2) 1 154 970 644	–	CP consommés en 2022 sur engagements 2022 (P4) 973 463 492	=	Engagements 2022 non couverts par des paiements au 31/12/2022 (R5 = E2 - P4) 181 507 152
				Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2022 (R6 = R4 + R5) 1 740 709 226
				Estimation des CP 2023 sur engagements non couverts au 31/12/2022 (P5) 380 409 638
				Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2023 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2022 (P6 = R6 - P5) 1 360 299 588

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

* LFI 2022 + reports 2021 + mouvements réglementaires + FdC + AdP + fongibilité asymétrique + LFR

La présentation du montant maximal des CP nécessaires après 2023 pour couvrir des engagements non couverts au 31/12/2022 (P6) repose sur l'estimation, conventionnelle, d'un montant de CP 2023 mobilisés pour couvrir des engagements non couverts au 31/12/2022 (P5) qui correspond aux crédits ouverts en loi de finances initiale pour 2023. L'estimation de ce qui correspond à des restes à payer fin 2023 pourra évoluer et être constatée à un niveau inférieur en fin d'année, notamment en fonction du rythme de consommation des CP qui ont fait l'objet d'un report de 2022 sur 2023.

Compétitivité

Programme n° 363 | Justification au premier euro

Justification par action**ACTION****01 – Financement des entreprises**

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
01 – Financement des entreprises		125 008 575	0 125 008 575		147 000 000 185 290 383	147 000 000 185 290 383

Dans le cadre du Plan de relance, le soutien en fonds propres et quasi-fonds propres des entreprises s'est traduit en 2022 par la poursuite du déploiement de plusieurs dispositifs permettant de mobiliser l'épargne financière afin de renforcer le bilan des TPE, des PME et des ETI.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement		13 004 375	3 000 000	13 386 305
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		13 004 375	3 000 000	13 386 305
Titre 5 : Dépenses d'investissement		4 200		304 078
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État		4 200		304 078
Titre 6 : Dépenses d'intervention		112 000 000	144 000 000	171 600 000
Transferts aux entreprises		104 000 000	104 000 000	163 600 000
Transferts aux autres collectivités		8 000 000	40 000 000	8 000 000
Total		125 008 575	147 000 000	185 290 383

Garantie du label « relance » : 0 M€ en AE et 0 M€ en CP en 2022

Le dispositif initialement doté de 150 M€ en AE et en CP en LFI 2021 a donné lieu au cours de l'année à la consommation de la totalité de l'enveloppe en AE et de 75 M€ en CP sur le titre 6 (dépenses d'intervention). Le versement du solde en CP interviendra postérieurement à l'exercice 2022, exercice qui n'a connu aucune consommation d'AE ni de CP.

Cette dépense s'inscrit dans l'objectif du Plan de relance de mobiliser l'épargne des ménages en faveur de l'investissement en fonds propres dans les entreprises, et en particulier dans les TPE, les PME et les ETI par l'attribution d'un label « relance » réservé aux organismes de placement collectif. Près de 220 fonds avaient à la fin de l'année 2021, reçu le label et bénéficient de cette mise en lumière pour mobiliser l'épargne qui s'est accumulée pendant la crise.

150 M€ ont de même été mobilisés auprès de Bpifrance pour octroyer une garantie en fonds propres aux fonds de capital-investissement qui investissent dans des PME et ETI, afin de garantir jusqu'à 1,1 Md€ de financements.

Abondement des fonds régionaux d'investissement : 13 M€ en AE et en CP

Le dispositif, doté de 250 M€ en AE et en CP en LFI 2021, a donné lieu à la consommation de 13 M€ en AE et en CP de crédits de titre 3 (dépenses de fonctionnement). Ce niveau de dépense s'explique par le retard pris dans le déploiement du dispositif et par le caractère très progressif des décaissements attendus.

Ces crédits alimentent le compte d'affectation spéciale « Participations financières de l'État », en vue de prises de participations dans les fonds d'investissement mis en place par les Régions, qui permettent ensuite de renforcer le capital des PME dans les territoires.

Renforcement des fonds de garantie de Bpifrance : 104 M€ en AE et 163,6 M€ en CP

Le dispositif initialement doté de 409 M€ en AE et en CP en LFI 2021, a donné lieu à la consommation de 104 M€ en AE et de 163,6 M€ en CP de crédits de titre 6 (dépenses d'intervention). Ces crédits permettent de renforcer les moyens de Bpifrance pour lui permettre d'accroître son action de financement des entreprises par le biais de son activité « financement-garantie ». Dans le cadre du Plan de relance, ce financement permet notamment une hausse de la quotité garantie par Bpifrance sur ses produits classiques, une volumétrie accrue de garanties « transmission » et « création », ainsi que l'octroi de prêts sans garantie de long terme, en plus des nouveaux produits déployés dans le cadre du plan Climat de Bpifrance (prêts verts, garantie verte).

Moyens dédiés à la mise en œuvre des dispositifs de relance : 0 M€ en AE et 0,4 M€ en CP

Le dispositif, doté de 40 M€ en AE et 30 M€ en CP en PLF 2021 (mais ayant fait l'objet de redéploiements en LFI 2021 ainsi qu'en début de gestion 2021), a donné lieu à la consommation de 0,4 M€ en CP de crédits de titre 3 (dépenses de fonctionnement). Ces crédits permettent le défraiement des opérateurs et partenaires de l'État, notamment Bpifrance, chargés de la mise en œuvre (par de nouveaux moyens humains et par le développement de systèmes d'information) des outils de soutien aux entreprises déployés depuis le début de la crise de la Covid-19 et dans le cadre du Plan de relance (PGE, prêts participatifs du Fonds de développement économique et social, etc.).

Compensation de l'exonération du forfait social : 8 M€ en AE et en CP

Le dispositif a donné lieu en 2022 à la consommation de 8 M€ en AE et en CP de crédits de titre 6 (dépenses d'intervention). Ces crédits permettent à l'État de compenser le coût pour l'ACOSS, caisse nationale du réseau des URSSAF, des pertes de recettes résultant de l'exonération de forfait social prévue pour les abondements des employeurs versés en complément des versements personnels dans le cadre du Plan d'épargne salariale. Le dispositif favorise le financement des entreprises en fonds propres et est de nature à permettre un meilleur rendement de leur épargne pour les salariés.

ACTION

02 – Souveraineté technologique et résilience

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
02 – Souveraineté technologique et résilience		140 019 167 262 316 317	140 019 167 262 316 317		870 919 167 536 935 952	870 919 167 536 935 952

En 2022, le Plan de relance a financé pour 140 M€ en AE et en CP la recherche duale au titre de la souveraineté technologique, au profit du commissariat à l'énergie atomique (CEA) et du centre national d'études spatiales (CNES). Le détail des projets figure dans la partie opérateurs.

De plus, fin 2022, 4 M€ d'AE ont été consommés pour la commande de drones de surveillance maritime.

Compétitivité

Programme n° 363 | Justification au premier euro

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	56 928 372	56 925 519	228 928 372	62 571 514
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		-2 853		5 643 142
Subventions pour charges de service public	56 928 372	56 928 372	228 928 372	56 928 372
Titre 5 : Dépenses d'investissement		4 000 000		
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État		4 000 000		
Titre 6 : Dépenses d'intervention		118 300 003	558 900 000	391 273 643
Transferts aux entreprises		14 841 494	558 900 000	287 815 134
Transferts aux autres collectivités		103 458 509		103 458 509
Titre 7 : Dépenses d'opérations financières	83 090 795	83 090 795	83 090 795	83 090 795
Dotations en fonds propres	83 090 795	83 090 795	83 090 795	83 090 795
Total	140 019 167	262 316 317	870 919 167	536 935 952

Préservation de l'emploi de recherche et développement (R&D) : 166 M€ en AE et en CP dont 128 M€ en AE et en CP en 2021 et 38 M€ en AE et en CP en 2022.

Afin de maintenir et relancer les activités de R&D des entreprises dans le contexte de crise, le Gouvernement a mis en place un dispositif spécifique de préservation des capacités humaines de R&D des entreprises et de soutien à l'emploi des jeunes diplômés centré sur le renforcement des liens entre la recherche publique et la recherche privée.

Dans le cadre d'un contrat de recherche collaborative entre une entreprise et une structure de recherche à but non-lucratif, l'État prend en charge une partie de la rémunération des personnels de R&D qui sont affectés à cette collaboration. Il s'agit de :

- salariés d'une entreprise accueillis à temps partiel au sein d'un laboratoire de recherche (avec la possibilité de s'engager dans une formation doctorale) ;
- jeunes diplômés de niveau master ou jeunes docteurs embauchés par un laboratoire de recherche et accueillis à temps partiel en entreprise.

Mise en œuvre par l'ANR pour le compte de l'État, cette mesure initialement calibrée à 300 M€ en crédits d'interventions a finalement été dotée de 166 M€ dont 128 M€ ont été versés en 2021 en AE et CP et 38 M€ en 2022.

La cible initialement fixée de 2 000 personnels de R&D bénéficiaires n'a pu être atteinte en raison notamment d'une reprise de l'activité économique intervenue dès la fin de l'année 2021, ce qui a réduit l'attractivité de la mesure.

En 2022, le dispositif a bénéficié à plus de 1 300 personnels de R&D impliqués dans des collaborations de recherche associant plus de 100 structures de recherche et plus de 800 entreprises.

ACTION**03 – Plan de soutien à l'export**

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
03 – Plan de soutien à l'export		-39 132	0 -39 132		14 800 000 11 211 793	14 800 000 11 211 793

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement			6 800 000	6 800 000
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel			6 800 000	6 800 000
Titre 5 : Dépenses d'investissement		1 024		24 546
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État		1 024		24 546
Titre 6 : Dépenses d'intervention		-40 156	8 000 000	4 387 247
Transferts aux entreprises			8 000 000	
Transferts aux autres collectivités		-40 156		4 387 247
Total		-39 132	14 800 000	11 211 793

Business France : 0 M€ en AE et en CP en 2022

Le dispositif initialement doté de 60,30 M€ en AE et en CP en LFI 2021 a été redimensionné en cours d'année et a donné lieu à la consommation en 2021 de 54,23 M€ en AE et en CP sur le titre 6 (dépenses d'intervention). Cette subvention a été versée dans le cadre d'une convention signée le 8 mars 2021 pour la mise en œuvre du volet export du Plan de relance du Gouvernement. Aucun crédit n'a été consommé en 2022.

Ces crédits financent la mise en place, de 2020 à 2022 par l'opérateur, des dispositifs suivants :

- Chèques relance export finançant, pour les PME et aux ETI, jusqu'à 50 % des frais de participation à un salon international, d'achat d'une prestation de projection collective ou individuelle, de de formation et traduction en lien avec une démarche export (dans la limite d'un plafond) ;
- Chèques relance VIE visant à financer, à hauteur de 5 000 €, l'envoi en mission d'un VIE par une PME ou une ETI. Le montant de ce chèque a été doublé dans le cas de recrutements de jeunes issus de formations courtes (jusqu'à Bac +3) ou des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) ;
- Mise à disposition des entreprises d'informations sectorielles ciblées ;
- Actions de promotion, de communication et de structuration des marques sectorielles (French Fab, French Healthcare, Taste France) et chapeau France ;
- Dispositif des VI-filières ;
- Placement de produits français via 3 e-vitrines (agroalimentaire, vins et cosmétiques) et différentes *marketplaces* de référence pour les PME et ETI.

Les deux chèques relance export et VIE mentionnés ont permis d'accompagner, en 2020 et 2021, 5 691 entreprises bénéficiaires. Le CRE a bénéficié à 96 % à des PME et 4 % d'ETI, et le CRVIE à 98 % à des PME-ETI. Ces dispositifs font état d'excellents taux de satisfaction des entreprises puisqu'elles déclarent une note moyenne

Compétitivité

Programme n° 363 | Justification au premier euro

de satisfaction de 8,8/10. Par ailleurs, 56 % des bénéficiaires estiment que les CRE les ont décidés à recourir à une prestation d'accompagnement à l'international.

Bpifrance Assurance Export : 6,80 M€ en CP

Le dispositif, doté de 13,60 M€ en AE en LFI, a donné lieu en 2021 à la consommation de 6,8 M€ de crédits de titre 3 (dépenses de fonctionnement), et au versement à Bpifrance Assurance Export (Bpifrance AE) d'une rémunération complémentaire en application de l'avenant n° 3 à la convention du 12 août 2016 relative à la gestion des opérations effectuées par Bpifrance AE au nom, pour le compte et sous le contrôle de l'État. Le solde restant à payer en CP a été versé en 2022. Cette dépense permet à Bpifrance AE, dans un contexte de crise, de faire face à la multiplication, pour certaines filières durement touchées, des restructurations de garanties export et de soutenir de manière proactive les entreprises à l'international pendant la phase de relance, par l'octroi aux entreprises de garanties de manière contractuelle, notamment dans le cadre du plan d'urgence d'aide aux entreprises exportatrices (assurance-crédit export, réassurance des assureurs-crédit de court terme avec Cap Franceexport ou encore garanties des préfinancements et cautions export). Bpifrance AE a dû en effet déployer des moyens humains et procéder à des investissements informatiques pour faire face à ces missions mises en œuvre pour le compte de l'État.

Fonds d'études et d'aide au secteur privé (FASEP) : -0,04 M€ en AE et 4,4 M€ en CP

Le dispositif a donné lieu à la consommation de 4,39 M€ en CP sur le titre 6 (dépenses d'intervention). Un retrait d'engagement a eu lieu pour un montant de 40 156 €. Ces crédits ont permis la mise en place de FASEP pour accroître le soutien aux exportateurs qui souhaitent se positionner sur les projets d'infrastructures dans les pays émergents dans un contexte de concurrence accrue, et pour financer des démonstrateurs de technologies innovantes, notamment en matière de transition écologique.

ACTION**04 – Mise à niveau numérique de l'État, des territoires et des entreprises – modernisation des administrations régaliennes**

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
04 – Mise à niveau numérique de l'État, des territoires et des entreprises – modernisation des administrations régaliennes		407 230 000 430 144 987	407 230 000 430 144 987		1 224 948 750 668 452 538	1 224 948 750 668 452 538

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	118 504 999	222 747 081	433 060 303	173 625 464
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	118 504 999	197 106 377	429 060 303	148 886 410
Subventions pour charges de service public		25 640 704	4 000 000	24 739 054

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 5 : Dépenses d'investissement	268 825 001	50 575 394	345 638 447	58 926 025
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	238 679 397	34 018 719	315 492 843	42 020 076
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État	30 145 604	16 556 675	30 145 604	16 905 949
Titre 6 : Dépenses d'intervention	19 900 000	154 849 513	446 250 000	433 928 049
Transferts aux entreprises		-15 710 944	317 100 000	219 420 845
Transferts aux collectivités territoriales	10 000 000	106 658 651	103 750 000	140 255 464
Transferts aux autres collectivités	9 900 000	63 901 805	25 400 000	74 251 740
Titre 7 : Dépenses d'opérations financières		1 973 000		1 973 000
Dotations en fonds propres		1 973 000		1 973 000
Total	407 230 000	430 144 987	1 224 948 750	668 452 538

- **Ministère des armées**

En 2022, au titre du projet de « Cloud sécurisé et souverain » (11 M€) porté par le ministère des Armées, les engagements et les paiements, se sont respectivement élevés à 7 M€ (3 M€ en titre 3 et 4 M€ en titre 5) et 9,2 M€ (3 M€ en titre 3 et 6,2 M€ en titre 5) conformément aux prévisions. Le solde (0,96 M€) devrait être payé en 2023.

- **Ministère de l'économie, des finances et de la relance**

Facturation électronique : 4,7 M€ en AE et 0,2 M€ en CP

Le projet de facturation électronique a bénéficié en 2022 d'un report de 53,4 M€ en AE (issus de redéploiements au sein du programme 363 réalisés fin 2021) et de 19,3 M€ en CP (ouverts en LFI 2022) L'écart entre l'exécution 2022 et ces crédits ouverts s'explique par :

- un décaissement des crédits attribués au projet prévu dès son lancement sur plusieurs années ;
- aux modalités de traitement des dépenses dans Chorus ;
- le caractère tardif du cadrage fonctionnel et technique définitif du projet.

Plus en détail, on constate au titre de l'exercice 2022 un écart entre l'écoulement budgétaire prévisionnel et la réalisation constatée, principalement dû aux modalités de traitement des dépenses dans Chorus et à la finalisation du cadrage fonctionnel et technique du projet Facturation électronique.

Le tableau suivant détaille la répartition en AE et CP de l'écart constaté.

k€	Prévision		Réalisé (Chorus) au 31/12		Écart	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
TOTAL	10 338	4 951	4 663	153	5 675	4 798

Cet écart trouve d'abord son origine dans le fait qu'un certain nombre de commandes sont encore dans le circuit d'exécution Chorus. Ces commandes, passées par l'AIFE, périphériques à la construction du portail public de facturation (travaux Piste, IDP), s'élèvent à 2,5 M€ et constituent près de la moitié du différentiel en AE.

L'écoulement budgétaire relatif aux travaux DGFIP a par ailleurs été construit à partir d'une logique théorique (les coûts du lot 1 portant sur l'acquisition des données ont ainsi été anticipés à hauteur de la moitié du coût du lot 1 2023).

Or, la connaissance précise des travaux à mener, particulièrement au titre des lots 1 et 2 (les plus coûteux), n'a été effective qu'au moment du cadrage définitif intervenu au cours du deuxième semestre 2022, avec l'achèvement d'une

étude générale, d'une étude technique sur la structuration des données et la réception des expressions de besoins métiers.

L'utilisation de prestataires externes (assistance à MOA et MOE) a donc été différée et leur activité adaptée aux nouvelles exigences du projet conformément à son niveau de maturité.

La finalisation du cadrage du projet en cours d'année 2022 a également eu des conséquences sur la définition de l'architecture technique des briques d'acquisition et de valorisation, réellement arrêtée lors d'un CAI détaillé tenu en décembre 2022 et sur la stratégie en matière d'achat de matériels, affinée tout au long de l'année 2022.

La décision de ne pas aller sur Nubo, prise par le directeur des projets numériques de la DGFIP en septembre 2022, après instruction de la DTNUM, du bureau SI3 et d'un prestataire privé au cours du premier semestre 2022 a aussi eu un impact sur le dimensionnement en matériel initialement envisagé qui, de fait, a été ajusté.

- **Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse et ministère des sports et des Jeux olympiques et paralympiques : 51,3 M€ en AE et 87,9 M€ en CP en 2022**

Le MENJ et le MSJOP mettent en œuvre 4 mesures au sein du programme 363 (action 04) :

Continuité pédagogique : 42,8 M€ en AE et 72,4 M€ en CP

La consommation 2022 de la mesure « **Continuité pédagogique** » s'établit à 42,8 M€ en AE et 72,4 M€ en CP et se décompose comme suit :

- 6 M€ en AE et 3 M€ en CP sur le titre 3 ;
- 36,8 M€ en AE et 69,4 M€ en CP sur le titre 6.

La mesure a été dotée de 131 M€ d'AE=CP en 2021. Deux redéploiements ont abondé l'enveloppe (+9,7 M€ en 2021 et +2,5 M€ en 2022) pour atteindre 143,2 M€ en AE=CP.

Le dispositif de « Continuité pédagogique » vise à financer des équipements informatiques, de services et ressources numériques, d'hybridation des enseignements et des dispositifs d'accompagnement et formation des enseignants pour garantir l'accès au numérique pour les élèves du 1^{er} degré et des lycées et pour leurs professeurs. Cette mesure s'articule autour de 3 volets :

- l'équipement en termes de matériels et de réseaux informatiques des écoles élémentaires via un appel à projets - Pour un socle numérique dans les écoles élémentaires (AAP SNEE) ;
- l'hybridation des lycées ;
- l'accompagnement à la prise en main des matériels, des services et des ressources numériques.

Socle numérique dans les écoles élémentaires

Trois vagues d'appels à projets ont été organisées depuis 2021.

6 923 dossiers ont été sélectionnés représentant 12 810 écoles, 81 334 classes et 1 734 375 élèves. Au 31 décembre 2022, parmi les 81 334 classes conventionnées, 58 516 classes étaient équipées. A la même date, la consommation totale sur ce volet s'élevait à 112,5 M€ en AE et 67,4 M€ en CP.

Hybridation de l'enseignement en lycées

L'appel à projet visait à doter les établissements publics et privés sous contrat d'équipements nécessaires à l'hybridation de l'enseignement et à en accompagner le déploiement pour soutenir les projets pédagogiques de transformation numérique des lycées.

Au 31 décembre 2022, 12 conventions et 3 accords-cadres ont été signés représentant un montant total de 18,5 M€. La consommation s'établissait, à la même date, à 18,5 M€ en AE et 7,1 M€ en CP.

Accompagnement et formation au numérique des enseignants

Le déploiement du socle numérique des écoles élémentaires (SNEE) se poursuit auprès des 12 810 écoles publiques et privées, représentant 81 334 classes, et autant d'enseignants en écoles élémentaires qui vont être équipés de matériels, services et ressources numériques. Afin de soutenir ce passage à l'échelle des usages du numérique, un dispositif national d'appui a été également mis en place.

Pour la mise en place de ce volet, le MENJ a signé trois conventions :

- Convention entre le MENJ et le groupement d'intérêt public PIX : le versement en 2022 s'élève à 2,5 M€. Il s'agit d'une enveloppe complémentaire obtenue par redéploiement en fin de gestion 2022 ;
- Convention entre le MENJ et l'opérateur Réseau Canopé : une subvention d'un montant de 1,5 M€ a été versée en 2022. Pour rappel, 1 M€ a été versé en 2021 ;
- Convention entre le MENJ et le Centre national d'enseignement à distance (CNED) : la subvention versée dans ce cadre, au titre de 2022, s'élevait à 0,5 M€.

Des détails figurent dans la partie dédiée aux opérateurs.

Au total, sur 2021 et 2022, la consommation s'élève à 140,4 M€ en AE et 83,7 M€ en CP au titre de cette mesure.

Continuité administrative : 4,5 M€ en AE et 11 M€ en CP

Le dispositif « **Continuité administrative** » a donné lieu à la consommation de 4,5 M€ en AE et 11 M€ en CP dont :

- 3,4 M€ en AE et 5,2 M€ en CP sur le titre 3 ;
- 1,2 M€ en AE et 5,8 M€ en CP sur le titre 5 ;
- -0,04 M€ en AE=CP sur le titre 6.

L'objectif de cette mesure est d'accélérer la transformation numérique du MENJ, grâce à l'évolution des systèmes d'information et au renforcement de la dématérialisation des démarches et des services aux usagers.

Initialement dotée de 35 M€ en AE=CP, la mesure a été amoindrie de 6,4 M€ suite à suite au décret n° 2021-831 du 28 juin 2021 portant transfert de crédits à destination du programme 129 « Coordination du travail gouvernemental » de la mission « Direction de l'action du Gouvernement » et destiné au financement du stock stratégique d'ordinateurs portables du MENJ.

Au total, 28,5 M€ en AE et 26,2 M€ en CP ont été consommés, soit 99 % des AE et 92 % des CP.

Transformation numérique – Fédérations sportives

Le dispositif « **Transformation numérique – Fédérations sportives** » a donné lieu à une consommation de 4 M€ en AE=CP, après correction des erreurs d'imputation, sur le titre 6.

Les crédits ont été intégralement versés à l'Agence nationale du sport (ANS). Le détail de cette mesure est présenté dans la partie « Récapitulation des crédits alloués par le programme aux opérateurs ».

Pour rappel, l'enveloppe totale était de 8 M€.

Transformation numérique – Données et nouveaux services sports : 0,01 M€ en AE et 0,5 M€ en CP

Dotée de 1 M€ pour 2021, cette mesure visait à soutenir la transformation numérique du mouvement sportif en vue de développer de nouveaux services pour favoriser la pratique des activités sportives et diversifier les ressources financières des associations sportives.

La LFI 2022 n'a pas ouvert des crédits au titre de cette mesure, seuls les reports depuis l'exercice précédent, 90 706 € en AE et 530 573 € en CP, ont été exécutés.

La consommation totale, en 2021 et 2022, sur cette mesure s'établit à 919 287 M€ en AE=CP, soit 92 % des crédits.

- **Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche :**

35 M€ du plan de relance ont été mobilisés dans le cadre de la mesure « Accès au numérique dans l'enseignement supérieur », majoritairement en 2021 (consommation de 30,9 M€). La consommation 2022, résiduelle, s'est élevée à 3,9 M€ au titre des appels à projets « Services numériques aux étudiants ».

- **Ministère de l'intérieur :**

Le ministère de l'intérieur a bénéficié en LFI 2022 d'une enveloppe de 407,2 M€ en AE et 418,1 M€ en CP. Ces montants ont été augmentés de reports de l'exercice précédent pour un montant de +53,6 M€ en AE et +112,2 M€ en CP et ont fait l'objet d'un important transfert sortant en gestion vers les programmes du ministère de l'intérieur à hauteur de -407,1 M€ en AE et -400 M€ en CP.

1. Immobilier

La LFI 2022 a ouvert une enveloppe de 170,9 M€ en AE et 170,6 M€ en CP, dont 100,3 M€ en AE/CP destinés aux dépenses immobilières des forces de sécurité et 70,7 M€ et 70,3 M€ en CP au bénéfice des dépenses immobilières des services d'administration centrale et déconcentrée.

Les crédits destinés aux forces de sécurité ont été intégralement transférés aux programmes 176 « police nationale » (54,1 M€ en AE/CP), 152 « gendarmerie nationale » (44,1 M€ en AE/CP) et 161 « sécurité civile » (2 M€ en AE/CP). De la même manière, les crédits dédiés aux services d'administration centrale et déconcentrés ont été transférés aux programmes 216 « conduite et pilotage des politiques de l'intérieur » (50,7 M€ en AE et 49,4 M€ en CP) et 354 « administration territoriale de l'État » (20 M€ en AE et 20,9 M€ en CP).

Les crédits immobiliers du plan de relance ont également bénéficié de ressources supplémentaires à hauteur de 20,6 M€ en AE et 48 M€ en CP, issus des reports de l'exercice précédent, dont 20 M€ en AE et 22,6 M€ en CP destinés aux dépenses de l'administration centrale et 0,6 M€ en AE et 25,4 M€ en CP pour la police nationale.

Sur ces crédits reportés, la consommation 2022 a été de 20 M€ en AE et 28,3 M€ en CP en titre 5, dont 20 M€ en AE et 8,4 M€ en CP pour dépenses liées au site unique DGSI et à la rénovation des secrétariats généraux pour l'administration du ministère de l'intérieur (SGAMI) et 19,9 M€ en CP pour les opérations immobilières de la police nationale.

2. Projets numériques

Une enveloppe de 142,3 M€ en AE et 140,8 M€ en CP a été ouverte en LFI 2022. Elle était notamment destinée au financement de différents projets numériques portés par la direction du numérique du ministère et les services de police nationale (130,8 M€ en AE et 129,3 M€ en CP). En parallèle, 11,5 M€ en AE/CP étaient dédiés à l'acquisition d'équipements numériques au bénéfice des forces de police et de gendarmerie.

L'intégralité de ces crédits ont fait l'objet d'un transfert sur les programmes du ministère de l'intérieur : 110,8 M€ en AE et 109,3 M€ en CP sur le programme 216 « conduite et pilotage des politiques de l'intérieur », 26,5 M€ en AE/CP sur le programme 176 « police nationale » et 5 M€ sur le programme 152 « gendarmerie nationale ».

Les crédits numériques du plan de relance ont également été abondés à hauteur de 23,8 M€ en AE et 71,3 M€ en CP issus des reports 2021, dont 23,8 M€ en AE et 69,3 M€ en CP pour la direction du numérique du ministère de l'intérieur et 2 M€ pour la gendarmerie nationale.

Sur ces crédits reportés, la consommation 2022 s'est élevée à 23,7 M€ en AE et 31,3 M€ en CP, dont 22,5 M€ en AE et 22,9 M€ en CP en titre 3 et 1,2 M€ en AE et 8,4 M€ en CP en titre 5.

22,5 M€ en AE et 20,9 M€ en CP en dépenses de fonctionnement (titre 3) et 1,2 M€ en AE et 8,4 M€ en CP en dépenses d'investissement (titre 5) ont été consacrés à la poursuite du financement de divers projets numériques (ex : LOG MI, Plainte en ligne, Reverse 112, Sécurisation des réseaux du service du haut-fonctionnaire de défense, projet SIC élections, Marcus 112, résilience des datacenters, résilience du plan de vidéoprotection de la préfecture de police, etc). 2 M€ de CP en dépenses de fonctionnement (titre 3) ont été consacrés par la gendarmerie nationale au paiement de restes à payer de caméras piétons (0,5 M€) et d'équipements spécialisés d'intervention (1,5 M€) commandés en 2021.

3. Équipement

La LFI 2022 a ouvert une enveloppe de 16,8 M€ en AE/CP au titre des dépenses d'équipement. Celle-ci avait notamment vocation à être mobilisée au bénéfice des forces de sécurité intérieure (équipements, matériels de protection / intervention, coûts associés aux missions de la gendarmerie mobile : 15 M€), de la sécurité civile (équipements NRBC : 0,8 M€) et des secrétariats généraux pour l'administration du ministère de l'intérieur (renouvellement du parc de véhicules : 1 M€).

Là encore, la totalité des crédits ont été transférés vers les programmes du ministère de l'intérieur en cours de gestion 2022 : 9 M€ en AE/CP vers le programme 176 « police nationale », 6 M€ en AE/CP vers le programme 152 « gendarmerie nationale » et, 0,8 M€ en AE/CP vers le programme 161 « sécurité civile » et 1 M€ en AE/CP vers le programme 216 « conduite et pilotage des politiques de l'intérieur ».

4. Hébergement, aide au retour des demandeurs déboutés du droit d'asile, intégration et externalisation des centres de rétention administrative

Une enveloppe de 19,9 M€ en AE et 34,2 M€ en CP a été ouverte en LFI 2022. Sur celle-ci, 18,1 M€ de CP étaient destinés à la poursuite du plan de création sur deux ans de 2000 places d'hébergement à la fois en centres d'accueil et d'examen des situations (CAES), en dispositifs de préparation au retour (DPAR) et en centres provisoires d'hébergement (CPH). Pour mémoire, 36,6 M€ en AE et 18,5 M€ en CP avaient été ouverts en LFI 2021 pour financer la première année d'existence de ce dispositif.

Le plan de création de places d'hébergement a pu bénéficier de crédits complémentaires en 2022 à hauteur de 7,9 M€ en AE et 7,8 M€ en CP au titre des reports généraux issus de l'exercice 2021.

La consommation 2022 s'est finalement élevée à 0,7 M€ en AE et 17,7 M€ en CP. En l'intégrant à la consommation enregistrée en 2021 (28,7 M€ en AE et 10,8 M€ en CP), la consommation sur deux ans du dispositif de création de places est donc de 29,4 M€ en AE et 28,4 M€ en CP.

Le reste des crédits ouverts en LFI 2022 (19,9 M€ en AE et 16 M€ en CP) était destiné au financement de 800 places supplémentaires d'hébergement en CPH à hauteur de 7,3 M€ en AE/CP, à la poursuite du projet d'accompagnement global et individualisé pour l'intégration des réfugiés (AGIR) pour un montant de 2,6 M€ en AE/CP et au financement de dépenses liées à l'objectif d'externalisation de certaines tâches non régaliennes dans les centres de rétention administrative (CRA) à hauteur de 10 M€ en AE et 6,1 M€ en CP.

La totalité de ce reliquat de crédits ouverts en 2022 a été transférée sur les programmes 104 « intégration et accès à la nationalité française » (9,9 M€ en AE/CP) et 303 « immigration et asile » (10 M€ en AE et 6,1 M€ en CP).

5. Services de renseignement

La LFI 2022 a ouvert 17,8 M€ en AE et 16,3 M€ en CP afin de permettre aux services de renseignement de renforcer leurs capacités opérationnelles, notamment au travers du financement de solutions numériques à la fois pour la direction générale de la sécurité intérieurs (DGSI) et pour les services du renseignement territorial.

L'intégralité de ces crédits ont été transférés en gestion 2022 sur le programme 176 « police nationale ».

6. Diverses mesures

39,5 M€ en AE/CP ont été ouverts en LFI 2022 au titre du financement de diverses mesures complémentaires, notamment :

- le programme d'expérimentations technologiques de sécurité des grands événements (25 M€) ;
- la dépollution pyrotechnique d'un terrain situé sur le site de la commune du Fauga, en Haute-Garonne (1,5 M€) ;
- le plan 10 000 jeunes, visant à développer l'accueil de jeunes en stage et en apprentissage au sein des services du ministère de l'intérieur (2 M€) ;
- des actions organisées sous l'égide du secrétariat général du fonds interministériel de prévention de la délinquance et de lutte contre la radicalisation (10 M€) ;
- le recrutement de 30 examinateurs du permis de conduite mis à disposition du groupe La Poste afin d'améliorer les délais de passage de l'épreuve pratique du permis de conduire (1 M€).

Ces crédits ont fait l'objet d'un transfert en gestion 2022 sur les programmes du ministère de l'intérieur : 36 M€ en AE/CP sur le programme 216 « conduite et pilotage des politiques de l'intérieur », 1,5 M€ en AE/CP sur le programme 161 « sécurité civile », 1 M€ en AE/CP sur le programme « administration territoriale de l'État » et 1 M€ en AE/CP sur le programme 207 « sécurité et éducation routières ».

- ***Ministère de la Transformation et de la Fonction publiques : 0 € d'AE et 291,7 M. € de CP en LFI 2022***

Le dispositif initialement doté de 0 euros en AE et 291,7 M€ en CP en LFI 2022, a bénéficié de ressources supplémentaires (reports depuis l'exercice précédent) pour atteindre 345,6 M€ en AE et 384,9 M€ en CP.

De plus, les mouvements suivants sont intervenus :

-40,9 M€ d'AE/CP pour gage au bénéfice de l'ANSSI ;

-61,0 M€ d'AE/CP pour gage dans le cadre des redéploiements globaux du plan de relance.

Enfin, deux redéploiements de crédits ont également eu lieu entre les deux budgets opérationnels de programme du MTFP sur la période 2022 pour exécuter les crédits attribués à 4 projets ITN8 (sans incidence sur la ressource totale du MTFP) à hauteur de 23,9 M€ de la DINUM vers la DITP et de 1,3 M€ de la DITP vers la DINUM.

La ressource totale 2022 s'est ainsi établie à 243,7 M€ en AE et 283 M€ en CP

Au titre du dispositif du MTFP, la consommation de crédits pour l'année 2022 a été de 226 M€ en AE et 177,7 M€ en CP sur les titres 3, 5, 6 et 7.

Le dispositif est structuré autour de deux axes que sont le « sac à dos numérique de l'agent public » et « innovation et transformation numérique de l'État et des territoires ». Sur ces axes, des guichets thématiques ont, durant les années 2021 et 2022, financé des projets portés par des administrations.

Depuis l'ouverture du dispositif, ce sont quelques 6 250 financements qui ont été accordés et financés sur les deux BOP avec une sélectivité de nature à assurer que les projets sélectionnés aient une qualité suffisante.

A la fin de l'année 2022, cela représente une consommation totale d'AE de 226 M€ soit 93 % de la ressource allouée pour les deux années (déduction faite des redéploiements listés supra).

Le cadrage du dispositif prévoyait initialement que la totalité des AE et la majorité des CP soient consommés à l'issu des deux années. En exécution, le rythme et l'étalement des octrois, d'une part, le temps d'engagement et le déroulement des projets, d'autre part, ont conduit à la poursuite d'un nombre important de projets en 2023, essentiellement sur le premier semestre (associé à un report de CP).

En d'autres termes, l'accélération, en 2022, des octrois et des engagements, si elle a permis d'atteindre l'objectif de consommation d'AE (226 M€ engagés sur une ressource de 243,7 M€), n'a pas permis aux projets de tous se faire sur l'année 2022. Cela tient particulièrement à la volonté de maintenir la stratégie de sélectivité évoquée ci-avant.

1. Sac à dos numérique de l'agent public : 140,7 M€ de CP en LFI 2022

Le dispositif « Sac à dos numérique de l'agent public » affiche un budget disponible après redéploiement de 67,2 M € d'AE et 81,8 M € de CP.

Il a donné lieu à la consommation de 67,2 M€ d'AE et 37,9 M€ de CP.

Cette consommation est répartie entre les titres 3 (fonctionnement), 5 (investissement) et 6 (intervention) comme suit :

Dispositif	Redéploiements	Ressources		Titres	AE	CP
		AE	CP		Réalisation	Réalisation
Sac à dos numérique de l'agent public	Enveloppe LFI 22		140 700 000	3 - Dépenses de fonctionnement	64 216 757,45	34 860 339,17
	Crédits reportés	158 909 690	32 799 624	6 - Dépenses d'intervention	232 258,5	232 258,5
	Gage ANSSI en 2022	-40 000 000	-40 000 000			
	2nd gage relance	-50 782 811	-50 782 811	5 - Dépenses d'investissement	2 766 468,21	2 788 789,45
	Redéploiement ANSSI	-900 000	-900 000			
Total		67 226 879	81 816 813		67 215 484,16	37 881 387,12

En 2022, au titre du dispositif SNAP, 65 nouveaux projets ont été engagés et 44 engagés en 2021 se sont poursuivis.

Les principales dépenses du dispositif « Sac à dos numérique de l'agent public » correspondent à :

- des prestations d'augmentation des débits sur le réseau interministériel de l'État ;
- au développement de nouveaux services numériques, notamment collaboratifs, pour compléter l'environnement numérique de travail des agents ;
- des équipements actifs du réseau interministériel de l'État (Boucle rouge) ;
- la migration des liens vers le marché de collecte et (par exemple il s'agit de migrer 472 liens RIE du MTE vers le nouveau marché de collecte V2) ;
- au déploiement du wifi dans les bâtiments publics ;
- le financement de « squads cloud » ;
- la sécurisation du SI RIE.

2. Soutien à l'innovation et à la transformation numériques de l'État et des territoires : 92 M€ de CP en LFI 2022

Le dispositif « Soutien à l'innovation et à la transformation numériques de l'État et des territoires » (ITN) concerne le BOP DINUM et le BOP DITP.

Ce dispositif, initialement doté, pour le BOP DINUM, de 0 € d'AE et 92 M€ de CP en LFI 2022 et par le BOP DITP, de 0 € en AE et 59 M€, a bénéficié des mouvements de ressource supplémentaire au cours de l'année 2022 (reports et redéploiements) pour atteindre un total de 176,4 M€ en AE et 201,2 M€ en CP

Compétitivité

Programme n° 363 | Justification au premier euro

Ce dispositif a donné lieu à une consommation totale de 158,8 M € d'AE et 139,8 M € de CP.

Les consommations du dispositif MTFP sont réparties entre les titres 3 (fonctionnement opéré par la DINUM, l'ANCT et la DITP) ; Titre 6 (dépenses d'intervention opérées par la DINUM, les collectivités, l'ANCT et la DITP), Titre 5 (dépenses d'investissement), et titre7 (dotation en fonds propres),

Dispositif	Redéploiements	Ressources		Titres	AE	CP
		AE	CP		Réalisation	Réalisation
Soutien à l'innovation et à la transformation numériques de l'État et des territoires	Enveloppe LFI 22	0	151 000 000	3. Dépenses de fonctionnement	89 111 993,5	63 072 359,7
	Crédits reportés DINUM	109 382 086	33 061 608	5. Dépenses d'investissement	14 217 221,5	9 922 554
	Crédits reportés DITP	77 226 961	27 340 878	6. Dépenses d'intervention	53 465 725,7	64 836 147,7
	2nd gage relance	-10 217 189	-10 217 189	7. Dotation en fonds propres	1 973 000	1 973 000
	Total	176 391 858	201 185 297		158 767 940,7	139 804 061,4

Les principales dépenses du dispositif « Soutien à l'innovation et à la transformation numériques de l'État et des territoires » du BOP DINUM correspondent à :

- Divers projets ministériels mis en œuvre par voie de délégation de gestion (accompagnement de l'usage des outils d'instruction patrimoniaux dématérialisés par le ministère de la Culture, accélération de la dématérialisation des démarches TOP250 par le ministère de la Justice...) ;
- Des projets pilotés par la DINUM, notamment l'appui au commando UX... qui concerne la poursuite de la démarche d'amélioration du service à l'usager pour candidater sur les offres (démarche initiée par le designer UX du 1^{er} commando afin de nous permettre d'achever les développements entrepris sur la refonte de l'espace candidat et du tunnel de candidatures). D'autre part, l'initiation des travaux de refonte de l'offre d'emploi (meilleure attractivité), création de pages de présentation des employeurs.

Par ailleurs, les dépenses d'investissement sont principalement réalisées par voie de délégation de gestion (projet PEGASE du ministère des Armées, projet « Cycle de vie de la donnée - intervention d'urgence - » du ministère de l'Intérieur...). PMV : Plateforme justice SIVAC (Système d'Information Interministériel des Victimes d'Attentats et de Catastrophes).

Les dépenses d'intervention concernent principalement la thématique ITN7 au titre du fonds « Transformation numérique des collectivités territoriales » du volet « mise à niveau numérique de l'État et des territoires » du plan de relance. Ces dépenses ont représenté en 2022, environ 33,43 M€ d'AE et 33,39 CP.

La mission relance a également octroyé des subventions à l'ANCT pour soutenir le pilotage du dispositif visant à faire émerger des projets numériques au profit des collectivités territoriales et de leurs groupements.

Les principales dépenses du dispositif « Soutien à l'innovation et à la transformation numériques de l'État et des territoires » du BOP DITP correspondent à :

Des dépenses pour des projets, en administration centrale ou en déconcentré au titre du FITN8 et pour des collectivités territoriales au titre du FITN8.

95 projets ont été sélectionnés au titre du FITN8. 4 thématiques ont été déterminées pour orienter l'action du FITN8 :

- La mise en œuvre d'une stratégie de contact omnicanale,
- Les actions publiques prioritaires,
- L'amélioration de l'efficacité des services publics.
- La transformation des organisations et des métiers par le numérique.

L'enveloppe la plus faible qui a été attribuée, de 90 000 €, concernent un projet d'automatisation d'une fonction de contrôle de pièces par le Service de retraite de l'État. La moyenne du financement s'élève à 1 M€. Certains de ces projets, comme 100 projets d'innovation, ont permis le financement de projets d'une taille plus modeste que la moyenne des projets financés. La majorité des projets financés concernent l'administration centrale, sur l'ensemble des sphères ministérielles. Des projets des services déconcentrés ont été également sélectionnés, comme le projet Reg@te des services déconcentrés de Bretagne, qui vise à installer une relation omnicanale afin de faciliter les relations entre les administrations déconcentrées de l'État dans le Finistère et ses usagers (citoyens, entreprises, autres administrations).

Le FITN7 est un fond orienté uniquement sur les collectivités territoriales. Il comporte 3 volets :

- Volet 1 : Un dispositif prévu pour accompagner les petites et moyennes collectivités dans le développement de projets numériques, en lien avec la vie quotidienne des citoyens et leurs relations avec l'administration locale. Ce dispositif a permis notamment de financer des panneaux numériques d'information des citoyens ou des portails de gestion des cantines.
- Volet 2 : Le financement de projets menés par les collectivités appuyés par les laboratoires d'innovation territoriale,
- Le financement des centres instructeurs dans le cadre du programme Demat ADS (réception et instruction dématérialisée des demandes d'autorisation d'urbanisme).

Il convient d'ajouter une enveloppe spécifique aux territoires et pays d'outre-mer, mobilisée à partir de la mi-octobre 2021, et qui représente 280 000 € :

- 20 000 € par territoire pour les territoires de Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Barthélemy, Saint-Martin, Wallis et Futuna ;
- et 100 000 € par territoire pour la Polynésie française et la Nouvelle-Calédonie.

Les dépenses ont consisté principalement pour le volet 1 et une partie du volet 2 du FITN7 dans le versement de subventions aux collectivités territoriales. Le FITN8 a également permis le versement à certains opérateurs portant les projets, comme par exemple l'OFB pour les projets « Dématérialisation de la gestion administrative des dossiers individuels des agents de l'OFB » et « Refonte mutualisée de Labeau et Sise-agrelab ».

Les autres dépenses du FITN8 relèvent principalement de la maîtrise d'œuvre et de l'assistance à maîtrise d'ouvrage et dans une moindre mesure d'accompagnement des porteurs dans la réalisation de leur projet.

- **Service de la Première ministre**

Au titre du programme 363, le SGDSN, à travers l'ANSSI en son sein, a été doté en LFI 2022 d'une ressource de 66,5 M€ en AE et 62 M€ en CP. Cette ressource a été complétée de 40 M€ par redéploiement pour mener des actions complémentaires. En outre, un abondement complémentaire a été réalisé en fin de gestion à hauteur de 0,9 M€ par des crédits relevant de la DINUM.

En 2022, la ressource est donc de 107,4 M€ d'AE et 102,9 M€ de CP, et la consommation réalisée s'élève à 106,2 M€ en AE (soit 98,89 % de la dotation) et 84,3 M€ en CP (soit 81,92 % de la dotation).

Ces dépenses ont été effectuées en titre 3 - dépenses de fonctionnement - à hauteur de 27,02 M€ en AE et 19,18 M€ en CP, en titre 5 - dépenses d'investissement - à hauteur de 3,97 M€ en AE et 2,67 M€ en CP et en titre 6 - dépenses d'intervention - à hauteur de 75,22 M€ en AE et 62,44 M€ en CP.

L'exécution principalement réalisée sur les crédits de titre 6 est justifiée par le modèle du plan de relance de l'ANSSI qui s'est orienté fortement vers une action territoriale. Celle-ci s'est traduite par le versement de subventions aux collectivités territoriales et établissements publics locaux, comptabilisées en titre 6.

Les crédits 2022 non consommés (1,13 M€ en AE et 18,61 M€ en CP) font l'objet d'un report vers 2023 auxquels s'ajoutent les crédits en CP prévus pour être mis à disposition à compter de la gestion 2023 (40 M€) soit une mise à disposition en début de gestion 2023 de :

- 1 134 870 € en AE ;
- 58 609 076 € en CP.

Les dispositifs de l'ANSSI bénéficiant de la mesure ont été :

- Le renforcement de la sécurité du socle numérique de l'État :

Le dispositif initialement doté de 91 M€ en AE et 87 M€ en CP en LFI 2022, a donné lieu à la consommation de 93,4 M€ en AE et 74,3 M€ en CP.

Ces dépenses ont été effectuées en titre 3 - dépenses de fonctionnement - à hauteur de 25,4 M€ en AE et 17,6 M€ en CP, en titre 5 - dépenses d'investissement - à hauteur de 1 M€ en AE et 0,8 M€ en CP et en titre 6 - dépenses d'intervention - à hauteur de 66,9 M€ en AE et 55,8 M€ en CP.

Un premier dispositif, dit « parcours de cybersécurité », a permis d'accompagner un total de 950 établissements publics ou collectivités territoriales pour leur cybersécurité : audit initial, établissement d'une feuille de route, mise en place des mesures de sécurisation les plus urgentes. Ce dispositif a permis l'engagement de plus de 56 M€, dont plus de 50 M€ en titre 6 sous forme de subventions directes aux bénéficiaires des parcours et près de 6 M€ en titre 3 pour financer les prestations d'accompagnement nécessaires.

Un dispositif d'appel à projet a également permis de soutenir un grand nombre d'actions territoriales ou auprès des établissements de santé, pour un total de 17,3 M€ en AE et CP.

Parallèlement, de nouveaux services au profit des agents de l'état ou de la sécurité de ses réseaux ont été mis en place, au travers notamment de déploiement de licences de produits de sécurité ou de financements de projets soumis par les ministères. Les acquisitions et déploiements de matériels et logiciels ont été réalisés pour ce dispositif, en titre 3 et en titre 5, notamment via des délégations de gestion auprès de certains ministères, pour les acquisitions les concernant.

- L'accroissement de la couverture des systèmes de détection et exploration de ses systèmes par l'ANSSI :

Le dispositif, initialement doté de 15,5 M€ en AE et 15 M€ en CP en LFI 2022, a donné lieu à la consommation de 12,8 M€ en AE et 10 M€ en CP.

Ces dépenses sont effectuées en titre 3 - dépenses de fonctionnement - à hauteur de 1,6 M€ en AE et 1,6 M€ en CP, en titre 5 - dépenses d'investissement - à hauteur de 2,9 M€ en AE et 1,8 M€ en CP et en titre 6 - dépenses d'intervention - à hauteur de 8,3 M€ en AE et 6,6 M€ en CP.

Ce dispositif a permis de développer et d'acquérir les matériels et logiciels nécessaires à l'accroissement de la couverture des systèmes de détection et des systèmes nécessaires à la réponse à incident, chez les bénéficiaires, et à l'ANSSI pour le traitement et l'analyse des données.

Ce dispositif vise également à allouer des crédits aux collectivités territoriales (8,3 M€ en AE et 6,6 M€ en CP) qui s'impliquent dans le projet de création d'un centre régional dédié à la cybersécurité (remontée des alertes, aide à la réponse à incident auprès des bénéficiaires des différents territoires). Cinq régions ont été subventionnées en 2022 pour la création d'un tel centre, en complément des 7 régions déjà soutenues en 2021. Un soutien a également été apporté en outre-mer pour le soutien à la création de centres de ressources cyber, dans la zone Caraïbes, pour la Réunion et pour la Nouvelle-Calédonie. Deux autres centres ont été créés pour le secteur aérien (via la DGAC) ainsi que pour CNES.

ACTION**05 – Culture**

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
05 – Culture		334 869 939	0 334 869 939		463 400 000 436 038 312	463 400 000 436 038 312

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement		91 155 443	146 400 000	88 095 665
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		9 142 443		5 262 665
Subventions pour charges de service public		82 013 000	146 400 000	82 833 000
Titre 5 : Dépenses d'investissement		28 394 444	130 000 000	39 642 777
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État		28 394 444	130 000 000	39 642 777
Titre 6 : Dépenses d'intervention		125 535 617	187 000 000	141 971 436
Transferts aux ménages		1 398 891		1 664 901
Transferts aux entreprises		84 582 683	172 000 000	88 985 708
Transferts aux collectivités territoriales		8 145 776	15 000 000	17 332 253
Transferts aux autres collectivités		31 408 266		33 988 575
Titre 7 : Dépenses d'opérations financières		89 784 434		166 328 434
Dotations en fonds propres		89 784 434		166 328 434
Total		334 869 939	463 400 000	436 038 312

DGPA :

Le dispositif « Plan cathédrales », initialement doté de 40 000 000 euros en CP en LFI 2022, a bénéficié de 29 240 441 euros en AE et 20 724 071 euros en CP de ressources supplémentaires (reports depuis l'exercice précédent).

La consommation s'est élevée à 25 901 829 euros en AE et 25 435 788 euros en CP sur les titres 3 et 5. Toutes les opérations relevant de ce dispositif ont été lancées. L'écart aux prévisions sur cette enveloppe est essentiellement observé en CP en raison des délais liés à ce type d'opérations et de marchés.

Le dispositif « Monuments historiques non État » a été initialement doté de 15 000 000 euros en CP en LFI 2022.

La consommation s'est élevée à 1 003 846 euros en AE et 8 530 811 euros en CP sur le titre 6. La surconsommation en AE a été permise par le redéploiement de crédits sur d'autres enveloppes MH du P363 en 2022. Toutes les opérations relevant de ce dispositif ont été lancées. La consommation de crédits de cette enveloppe correspond essentiellement au versement par les DRAC de subventions d'investissement à des collectivités ou à des personnes privées propriétaires de monuments historiques.

Le dispositif « Autres équipements patrimoniaux », initialement doté 10 000 000 euros en CP en LFI 2022, a bénéficié de 3 472 164 euros en AE et 5 892 837 euros en CP de ressources supplémentaires (reports depuis l'exercice précédent).

La consommation s'est élevée à 2 697 580 euros en AE et 3 822 207 euros en CP sur les titres 3, 5 et 6. Cette enveloppe concerne des opérations sur des sites archéologiques, des centres d'études et de conservation ou encore des musées territoriaux. Toutes les opérations relevant de ce dispositif ont été lancées. La sous-consommation des CP est liée aux délais opérationnels, sans susciter d'inquiétude particulière pour le respect de la temporalité générale du plan de relance.

DGCA :

- Le dispositif « Soutien des artistes et créateurs avec le programme de commande publique Mondes Nouveaux », initialement doté de 10 000 000 euros en CP en LFI 2022, a bénéficié de reports de crédits de l'exercice précédent à hauteur de 23 020 400 euros en AE et 13 076 400 euros en CP. La consommation s'est finalement établie à 22 336 977 euros en AE et 18 350 833 euros en CP répartis entre 7 099 900 euros en AE et 3 672 378 euros CP sur le titre 31 et 15 237 077 euros en AE et 14 678 455 euros en CP sur le titre 6. Le programme Mondes Nouveaux, après une phase de sélection et de versement des bourses de recherche en 2021, a été marqué en 2022 par la phase de production ; deux marchés publics ont été passés : l'un sur le domaine du spectacle vivant et l'autre pour les arts visuels. Les agences de production retenues ont accompagné les artistes ou les groupes d'artistes qui avaient besoin d'aide juridique ou matérielle. Par ailleurs, 162 subventions ont été versées directement aux artistes. Toutefois, certains projets ont pris du retard et se finaliseront en 2023.
- Le dispositif « Relance de la programmation des institutions de spectacle vivant », initialement doté de 10 000 000 euros en AE et en CP en LFI 2022 a donné lieu à la consommation de 10 285 410 euros en AE et en CP sur le titre 6 et a bénéficié à plus de 730 structures ; les crédits complémentaires provenaient des reports.
- Le dispositif « Plan filière Musique », initialement doté de 7 000 000 euros en CP en LFI 2022, a donné lieu à la consommation de 6 801 140 euros en AE et 6 994 640 euros en CP sur le titre 6 pour 448 bénéficiaires. La différence entre les AE et les CP concerne les commandes musicales. En effet, le paiement des aides destinées aux compositeurs est déclenché à réception de la partition créée et plusieurs projets initiés en 2021 (versement des AE) ont abouti en 2022 (versement des CP).
- Le dispositif « Soutien aux artistes des arts visuels », pour lequel aucun crédit n'était prévu en LFI, a donné lieu à la consommation de 46 073 euros en AE et 740 764 euros en CP sur le titre 6. Des reports de crédits ont permis de finaliser le plan de restauration mis en place par le mobilier national ainsi que l'acquisition d'œuvres d'art contemporain en FRAC.
- Le dispositif « Soutien aux opérateurs nationaux de création », initialement doté de 32 400 000 euros en AE et en CP en LFI, et a été entièrement consommé et réparti entre le fonctionnement pour 7 613 000 euros en AE et en CP et l'investissement pour 27 800 000 euros en AE et en CP.
- Le dispositif « Fonds de transition écologique – Institutions de la Création en région », initialement doté de 10 000 000 euros en AE et en CP en LFI 2022 et a donné lieu à la consommation de 4 645 153 euros en AE et de 6 950 644 euros en CP sur le titre 6 et a bénéficié à plus de 150 structures. Entre 2021 et 2022, l'ensemble des AE a bien été engagé. En revanche, certains chantiers ayant pris du retard, des CP seront consommés en 2023 pour solder les projets.

DGMIC :

Le plan filière presse, initialement doté de 70 000 000 € en AE = CP en LFI 2022 s'est vu finalement allouer 41 019 841 € en AE et 22 252 476 € en CP en cours de gestion. Ces crédits ont été consommés à hauteur de 39 800 144 € en AE et 22 208 061 € en CP, dans le cadre de la mise en œuvre des mesures suivantes :

- Presse – transition écologique du secteur (Fonds de transition écologique) : 5 620 943 € en AE et 1 593 310 € en CP sur le titre 6 ;
- Presse – compétitivité du secteur (Fonds stratégique pour le développement de la presse) : 22 708 243 € en AE et 8 342 201 € en CP sur le titre 6.

Ces deux premières mesures étant des dispositifs de soutien à l'investissement dont le paiement est conditionné à l'avancée des projets soutenus, des paiements sont attendus pour les exercices budgétaires 2023 et suivants.

Presse – solidarité et cohésion territoriale : 11 470 958 € en AE et 12 272 550 € en CP. Parmi ces crédits, 7 003 293 € en AE et 6 984 885 € en CP (dont 6 586 449 € en AE et en CP sur le titre 6 et 416 843 € en AE et 398 435 € en CP sur le titre 3) ont été consommés sur l'aide à la modernisation des diffuseurs. Par ailleurs, 3 921 438 € en AE et en CP ont été consommés pour le fonds de lutte contre la précarité sur titre 6 et 306 227 € en AE et en CP sur titre 3, 820 000 € de CP ont été consommés pour solde de la Grande commande photographique à la BnF sur titre 3 et 240 000 € en AE et en CP ont été versés à la Conférence des écoles de journalisme pour des actions d'insertion professionnelle sur titre 6.

Le plan filière livre, initialement doté de 8 500 000 € en LFI 2022 s'est finalement vu allouer 6 511 559 € en AE et 6 511 563 € en CP en cours de gestion. Ces crédits ont été consommés à hauteur de 6 511 123 € en AE=CP, dans le cadre de la mise en œuvre des mesures suivantes :

- Dispositif « Jeunes en librairie » : 3 511 123 € en AE=CP ;
- Centre national du livre (CNL) : 3 000 000 € en AE=CP (cf. *infra*, Récapitulation des crédits alloués aux opérateurs de l'État).

Le plan filière musique, initialement doté de 35 000 000 € en AE=CP en LFI 2022 s'est finalement vu allouer 30 000 000 € en AE=CP, montant intégralement versé au Centre national de la musique (CNM, cf. *infra*, Récapitulation des crédits alloués aux opérateurs de l'État).

Le plan en faveur des industries culturelles et créatives (ICC), initialement doté de 3 135 600 € en AE=CP en LFI 2022 s'est finalement vu allouer 3 135 600 € en AE et 2 995 600 € en CP. Ces crédits ont été consommés à hauteur de 3 085 946 € en AE et 2 938 106 € en CP dans le cadre de la mise en œuvre des dispositifs suivants :

- soutien aux quartiers culturels créatifs : 1 104 414 € en AE=CP ;
- soutien à la découvrabilité en ligne des contenus culturels francophones : 1 981 532 € en AE et 1 833 692 € en CP. Le reliquat, soit 147 840 € en CP, sera consommé après report en 2023.

Le plan en faveur de l'audiovisuel public, initialement doté de 5 000 000 € en AE et en CP en LFI 2022 s'est finalement vu allouer 5 000 000 € en AE et 27 500 000 € en CP, montant intégralement consommé en faveur des entreprises suivantes :

- Radio France : 5 000 000 € en AE et en CP ;
- Télévisions : 22 500 000 € en CP.

DG2TDC :

Le dispositif « Rénovation du réseau des écoles d'architecture et de création », a donné lieu en 2022 à la consommation de 14 141 717 € en AE et 36 717 924 € en CP sur les titres 5, 6 et 7. Les délégations de crédits ont été opérées au fil du besoin opérationnel, soit à l'OPPIC quand la maîtrise d'ouvrage lui est déléguée, soit directement aux écoles.

Compétitivité

Programme n° 363 | Justification au premier euro

ACTION**06 – Commandes militaires**

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
06 – Commandes militaires		2 669 958	0 2 669 958		41 600 000 106 344 740	41 600 000 106 344 740

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement		-239 998		923 608
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		-239 998		923 608
Titre 5 : Dépenses d'investissement		2 909 955	41 600 000	105 421 132
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État		2 909 955	41 600 000	105 421 132
Total		2 669 958	41 600 000	106 344 740

Renforcement des moyens aériens de la gendarmerie nationale et de la sécurité civile

Lancé fin 2020, le programme d'acquisition de 10 hélicoptères H-160 pour la gendarmerie nationale et de 2 H-145-D3 pour la sécurité civile constitue une des mesures phares du plan de soutien à la filière aéronautique.

Ce dispositif a été doté de 41,6 M€ de CP en LFI 2022 (titre 5), dont 40 M€ pour la gendarmerie nationale et 1,6 M€ pour la sécurité civile. Il a bénéficié de ressources complémentaires à hauteur de +3,8 M€ en AE et +72,1 M€ en CP au titre des reports de l'exercice précédent (dont 60 M€ en CP pour la gendarmerie nationale et 3,8 M€ en AE et 12,1 M€ en CP pour la sécurité civile).

La consommation 2022 s'établit à 2,7 M€ en AE et 106,3 M€ en CP, dont 0,1 M€ en AE et 100 M€ en CP pour la gendarmerie nationale et 2,5 M€ en AE et 6,4 M€ en CP pour la sécurité civile, conformément à l'échéancier de paiement défini et actualisé par la direction générale de l'armement (DGA) du ministère des armées.

Récapitulation des crédits et emplois alloués aux opérateurs de l'État

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ALLOUÉS PAR LE PROGRAMME AUX OPÉRATEURS

Opérateur financé (Programme chef de file) Nature de la dépense	Réalisation 2021		Prévision LFI 2022		Réalisation 2022	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
ANCT - Agence nationale de la cohésion des territoires (P112)	14 463 045	14 463 045			2 860 000	2 810 000
Transferts	14 463 045	14 463 045			2 860 000	2 810 000
AFR - Académie de France à Rome (P131)	500 000	500 000			500 000	500 000
Dotations en fonds propres	500 000	500 000			500 000	500 000
CAMPUS France (P185)	90 000					90 000
Transferts	90 000					90 000
ANTS - Agence nationale des titres sécurisés (P354)	41 599 485	41 599 485				
Dotations en fonds propres	27 599 485	27 599 485				
Transferts	14 000 000	14 000 000				
ASP - Agence de services et de paiement (P149)	887 714 561	188 571 928			-16 626 803	217 228 645
Transferts	887 714 561	188 571 928			-16 626 803	217 228 645
CNPF - Centre national de la propriété forestière (P149)					1 046 000	1 046 000
Dotations en fonds propres					1 046 000	1 046 000
FranceAgriMer (P149)	90 000	40 000				
Transferts	90 000	40 000				
ONAC-VG - Office national des anciens combattants et victimes de guerre (P169)					24 300	24 300
Transferts					24 300	24 300
CMN - Centre des monuments nationaux (P175)	195 209 770	137 209 770			64 110 948	122 110 948
Subventions pour charges de service public	50 000 000	50 000 000			39 300 000	39 300 000
Dotations en fonds propres	140 000 000	82 000 000			24 000 000	82 000 000
Transferts	5 209 770	5 209 770			810 948	810 948
CNAC-GP - Centre national d'art et de culture - Georges Pompidou (P175)	16 790 000	16 740 000			5 541 000	5 541 000
Subventions pour charges de service public	11 700 000	11 700 000			5 000 000	5 000 000
Dotations en fonds propres	5 000 000	5 000 000			500 000	500 000
Transferts	90 000	40 000			41 000	41 000
EPV - Etablissement public du musée et du domaine national de Versailles (P175)	63 500 000	55 000 000			26 400 000	34 900 000
Subventions pour charges de service public	35 000 000	35 000 000			7 000 000	7 000 000
Dotations en fonds propres	28 500 000	20 000 000			19 400 000	27 900 000
INRAP - Institut national de recherches archéologiques préventives (P175)	15 090 000	15 040 000			5 000 000	5 000 000
Subventions pour charges de service public	15 000 000	15 000 000			5 000 000	5 000 000
Transferts	90 000	40 000				
MuCEM - Musée des civilisations de l'Europe et de la Méditerranée (P175)					90 000	40 000
Transferts					90 000	40 000
Musée d'Orsay et musée de l'Orangerie (P175)	12 090 000	12 040 000			3 000 000	3 000 000
Subventions pour charges de service public	12 000 000	12 000 000			3 000 000	3 000 000
Transferts	90 000	40 000				
Musée du Louvre (P175)	40 000 000	40 000 000			9 155 592	9 105 592
Subventions pour charges de service public	40 000 000	40 000 000			6 065 592	6 065 592
Dotations en fonds propres					3 000 000	3 000 000
Transferts					90 000	40 000

Compétitivité

Programme n° 363 Justification au premier euro

Opérateur financé (Programme chef de file) Nature de la dépense	Réalisation 2021		Prévision LFI 2022		Réalisation 2022	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
EPCMPP - Etablissement public de la Cité de la musique - Philharmonie de Paris (P131)	3 510 000	3 510 000			500 000	500 000
Subventions pour charges de service public	3 300 000	3 300 000			500 000	500 000
Transferts	210 000	210 000				
BnF - Bibliothèque nationale de France (P334)	5 460 000	4 640 000			140 000	910 000
Subventions pour charges de service public	1 060 000	240 000				820 000
Dotations en fonds propres	4 400 000	4 400 000				
Transferts					140 000	90 000
CNAP - Centre national des arts plastiques (P131)	3 470 000	3 470 000			270 000	270 000
Subventions pour charges de service public	3 000 000	3 000 000				
Dotations en fonds propres	200 000	200 000				
Transferts	270 000	270 000			270 000	270 000
Comédie Française (P131)	3 500 000	3 500 000			500 000	500 000
Subventions pour charges de service public	3 500 000	3 500 000			500 000	500 000
Ensemble intercontemporain (P131)	100 000	100 000				
Subventions pour charges de service public	100 000	100 000				
EPGHHV - Etablissement public du parc et de la grande halle de la Villette (P131)	6 500 000	6 500 000			5 000 000	5 000 000
Subventions pour charges de service public	1 500 000	1 500 000				
Dotations en fonds propres	5 000 000	5 000 000			5 000 000	5 000 000
EPCCSL - Etablissement public Cité de la céramique - Sèvres et Limoges (P131)	1 000 000	1 000 000				
Subventions pour charges de service public	1 000 000	1 000 000				
Opéra comique (P131)	2 000 000	2 000 000			713 000	713 000
Subventions pour charges de service public	2 000 000	2 000 000			713 000	713 000
Opéra national de Paris (P131)	56 016 000	56 016 000			25 000 000	25 000 000
Subventions pour charges de service public	41 000 000	41 000 000			5 000 000	5 000 000
Dotations en fonds propres	15 016 000	15 016 000			20 000 000	20 000 000
CNM - Centre national de la musique (P334)	175 030 000	175 030 000			30 000 000	30 000 000
Transferts	175 030 000	175 030 000			30 000 000	30 000 000
CNAC - Centre national des arts du cirque (P361)	42 250	42 250				
Dotations en fonds propres	42 250	42 250				
CNSAD - Conservatoire national supérieur d'art dramatique (P361)	88 000	88 000				
Subventions pour charges de service public	40 000	40 000				
Dotations en fonds propres	48 000	48 000				
CNSMD Lyon - Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Lyon (P361)	5 144 500	2 144 500				3 000 000
Subventions pour charges de service public	60 000	60 000				
Dotations en fonds propres	5 084 500	2 084 500				3 000 000
CNSMD Paris - Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Paris (P361)	2 944 500	2 944 500			9 240 000	9 240 000
Dotations en fonds propres	2 944 500	2 944 500			9 240 000	9 240 000
Ecole du Louvre (P361)	1 370 000	1 370 000				
Subventions pour charges de service public	470 000	470 000				
Dotations en fonds propres	900 000	900 000				
Ecoles d'architecture - Ecoles nationales supérieures d'architecture (P361)	17 130 000	11 230 000			564 434	6 464 434
Dotations en fonds propres	17 130 000	11 230 000			564 434	6 464 434
ENSTA Bretagne - Ecole nationale supérieure de techniques avancées Bretagne (P144)	90 000	40 000				
Transferts	90 000	40 000				
ENSTA Paris - Ecole nationale supérieure de techniques avancées (P144)	250 000				315 000	250 000

Opérateur financé (Programme chef de file) Nature de la dépense	Réalisation 2021		Prévision LFI 2022		Réalisation 2022	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Transferts	250 000				315 000	250 000
ISAE - Institut supérieur de l'aéronautique et de l'espace (P144)	90 000	40 000				50 000
Transferts	90 000	40 000				50 000
ONERA - Office national d'études et de recherches aérospatiales (P144)					90 000	40 000
Transferts					90 000	40 000
X - Ecole polytechnique (P144)					90 000	355 000
Transferts					90 000	355 000
IPP - Institut Polytechnique de Paris (P144)	1 000 000	1 000 000				
Subventions pour charges de service public	1 000 000	1 000 000				
Musée Picasso (P175)					1 000 000	1 000 000
Dotations en fonds propres					1 000 000	1 000 000
Chaillot – Théâtre national de la Danse (P131)	300 000	300 000			2 800 000	2 800 000
Subventions pour charges de service public	300 000	300 000				
Dotations en fonds propres					2 800 000	2 800 000
Ecoles d'art en Région (P361)	455 450	455 450			44 800	44 800
Subventions pour charges de service public	29 250	29 250				
Dotations en fonds propres	415 000	415 000				
Transferts	11 200	11 200			44 800	44 800
SHOM - Service hydrographique et océanographique de la marine (P212)	245 240	90 840			562 716	717 116
Transferts	245 240	90 840			562 716	717 116
TNC - Théâtre national de la Colline (P131)	239 500	239 500				
Subventions pour charges de service public	200 000	200 000				
Transferts	39 500	39 500				
CNL - Centre national du livre (P334)	12 160 949	12 160 949			3 000 000	3 000 000
Transferts	12 160 949	12 160 949			3 000 000	3 000 000
ENSAD - Ecole nationale supérieure des arts décoratifs (P361)	141 500	141 500			120 000	120 000
Subventions pour charges de service public					120 000	120 000
Dotations en fonds propres	141 500	141 500				
CELRL - Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres (P113)					275 000	275 000
Transferts					275 000	275 000
TNO - Théâtre national de l'Odéon (P131)	400 000	400 000				
Subventions pour charges de service public	400 000	400 000				
CNC - Centre national du cinéma et de l'image animée (P334)	165 000 000	165 000 000				
Transferts	165 000 000	165 000 000				
ENSBA - Ecole nationale supérieure des beaux-arts (P361)	2 663 600	2 663 600			829 337	829 337
Dotations en fonds propres	2 663 600	2 663 600			80 000	80 000
Transferts					749 337	749 337
OFB - Office français de la biodiversité (P113)					884 080	690 825
Subventions pour charges de service public					120 000	120 000
Transferts					764 080	570 825
IGN - Institut national de l'information géographique et forestière (P159)					774 000	774 000
Transferts					774 000	774 000
ADEME - Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (P181)	435 000	435 000			139 100	139 100
Subventions pour charges de service public	435 000	435 000				
Transferts					139 100	139 100

Compétitivité

Programme n° 363 Justification au premier euro

Opérateur financé (Programme chef de file) Nature de la dépense	Réalisation 2021		Prévision LFI 2022		Réalisation 2022	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
TNS - Théâtre national de Strasbourg (P131)	116 000	116 000				
Subventions pour charges de service public	100 000	100 000				
Dotations en fonds propres	16 000	16 000				
ENSCI - Ecole nationale supérieure de création industrielle (P361)	1 758 520	614 520			275 000	1 419 000
Dotations en fonds propres	1 711 000	567 000			200 000	1 344 000
Transferts	47 520	47 520			75 000	75 000
INERIS - Institut national de l'environnement industriel et des risques (P181)	213 000	163 000				50 000
Subventions pour charges de service public	123 000	123 000				
Transferts	90 000	40 000				50 000
ENSMIS - Ecole nationale supérieure des métiers de l'image et du son (P361)	100 000	100 000			45 000	45 000
Dotations en fonds propres	100 000	100 000				
Transferts					45 000	45 000
ANDRA - Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs (P174)					90 000	40 000
Transferts					90 000	40 000
Etablissement public du Mobilier National (P131)					578 264	578 264
Transferts					578 264	578 264
ANGDM - Agence nationale pour la garantie des droits des mineurs (P174)					90 000	90 000
Transferts					90 000	90 000
ENPC - Ecole nationale des Ponts et Chaussées (P217)					50 000	50 000
Transferts					50 000	50 000
ANFr - Agence nationale des fréquences (P134)	74 790	74 790				
Transferts	74 790	74 790				
Rmn-GP - Réunion des musées nationaux - Grand Palais (P175)	28 990 000	28 940 000			12 000 000	12 000 000
Subventions pour charges de service public	26 750 000	26 750 000			10 000 000	10 000 000
Dotations en fonds propres	2 150 000	2 150 000			2 000 000	2 000 000
Transferts	90 000	40 000				
CEREMA - Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (P159)	250 000	250 000			385 000	385 000
Subventions pour charges de service public	250 000	250 000				
Transferts					385 000	385 000
CNED - Centre national d'enseignement à distance (P214)	90 000	40 000			500 000	550 000
Subventions pour charges de service public					500 000	500 000
Transferts	90 000	40 000				50 000
INP - Institut national du patrimoine (P361)	190 000	190 000				
Dotations en fonds propres	190 000	190 000				
EPPD - Etablissement public du palais de la porte Dorée (P175)						80 000
Transferts						80 000
Réseau Canopé (P214)	1 000 000	1 000 000			1 500 000	1 500 000
Subventions pour charges de service public	1 000 000	1 000 000			1 500 000	1 500 000
ENA - Ecole nationale d'administration (P148)					149 200	44 200
Transferts					149 200	44 200
ENM - Ecole nationale de la magistrature (P166)					50 000	50 000
Transferts					50 000	50 000
Business France (P134)	54 355 000	54 355 000			90 000	40 000
Transferts	54 355 000	54 355 000			90 000	40 000

Opérateur financé (Programme chef de file) Nature de la dépense	Réalisation 2021		Prévision LFI 2022		Réalisation 2022	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Universités et assimilés (P150)	15 125 755	15 075 755			7 096 323	6 746 323
Subventions pour charges de service public	15 010 755	15 010 755			6 223 323	6 223 323
Transferts	115 000	65 000			873 000	523 000
Ecoles et formations d'ingénieurs (P150)	4 086 100	3 744 640			465 000	415 000
Subventions pour charges de service public	3 517 000	3 517 000			375 000	375 000
Transferts	569 100	227 640			90 000	40 000
Autres opérateurs d'enseignement supérieur et de recherche (P150)	1 275 500	1 275 500			1 429 510	1 429 510
Subventions pour charges de service public	1 275 500	1 275 500			1 219 510	1 219 510
Transferts					210 000	210 000
Opérateurs de soutien à l'enseignement supérieur et à la recherche (P150)	5 447 036	5 447 036			8 588 000	8 488 000
Subventions pour charges de service public	5 447 036	5 447 036			8 108 000	8 108 000
Transferts					480 000	380 000
Réseau des œuvres universitaires et scolaires (P231)	90 000	40 000			852 250	852 250
Subventions pour charges de service public					425 250	425 250
Dotations en fonds propres					427 000	427 000
Transferts	90 000	40 000				
ANR - Agence nationale de la recherche (P172)	128 000 000	128 000 000			38 650 047	38 650 047
Subventions pour charges de service public					191 538	191 538
Transferts	128 000 000	128 000 000			38 458 509	38 458 509
Communautés d'universités et d'établissements (P150)	3 000 000	3 000 000			155 502	155 502
Subventions pour charges de service public	3 000 000	3 000 000			155 502	155 502
BRGM - Bureau de recherches géologiques et minières (P172)	14 800	14 800			319 200	319 200
Subventions pour charges de service public	14 800	14 800			134 200	134 200
Transferts					185 000	185 000
CEA - Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives (P172)	22 370 226	22 370 226			21 318 031	21 318 031
Subventions pour charges de service public	22 370 226	22 370 226			21 318 031	21 318 031
CNRS - Centre national de la recherche scientifique (P172)	680 000	680 000				
Transferts	680 000	680 000				
IFREMER - Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer (P172)					305 625	305 625
Transferts					305 625	305 625
INRAE - Institut national pour la recherche en agriculture, alimentation et environnement (P172)	98 000	98 000			80 000	80 000
Subventions pour charges de service public	98 000	98 000			80 000	80 000
CNES - Centre national d'études spatiales (P193)	412 673 641	327 673 641			199 001 136	234 001 136
Subventions pour charges de service public	38 302 092	38 302 092			35 610 341	35 610 341
Dotations en fonds propres	89 371 549	89 371 549			83 090 795	83 090 795
Transferts	285 000 000	200 000 000			80 300 000	115 300 000
INRIA - Institut national de recherche en informatique et en automatique (P172)	1 000 000	300 000				700 000
Transferts	1 000 000	300 000				700 000
IRSN - Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (P190)	75 000	75 000			446 000	446 000
Subventions pour charges de service public	75 000	75 000			225 000	225 000
Transferts					221 000	221 000
Groupe Mines Télécom (P192)	90 000				109 000	149 000
Transferts	90 000				109 000	149 000
INSERM - Institut national de la santé et de la recherche médicale (P172)	45 000 000	45 000 000			636 140	481 140

Compétitivité

Programme n° 363 | Justification au premier euro

Opérateur financé (Programme chef de file) Nature de la dépense	Réalisation 2021		Prévision LFI 2022		Réalisation 2022	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Subventions pour charges de service public	45 000 000	45 000 000			636 140	481 140
Ecoles d'enseignement supérieur agricole et vétérinaire (P142)					180 000	80 000
Transferts					180 000	80 000
LNE - Laboratoire national de métrologie et d'essais (P192)	145 000	95 000				50 000
Transferts	145 000	95 000				50 000
Universcience (P361)	13 820 000	13 820 000				
Dotations en fonds propres	13 750 000	13 750 000				
Transferts	70 000	70 000				
IRD - Institut de recherche pour le développement (P172)					237 690	237 690
Subventions pour charges de service public					237 690	237 690
ARS - Agences régionales de santé (P124)					1 365 000	1 215 000
Subventions pour charges de service public					1 365 000	1 215 000
ANS - Agence nationale du sport (P219)	4 000 000	4 000 000			4 000 000	4 000 000
Transferts	4 000 000	4 000 000			4 000 000	4 000 000
Ecoles nationales des sports (P219)					442 900	442 900
Subventions pour charges de service public					442 900	442 900
INSEP - Institut national du sport, de l'expertise et de la performance (P219)	30 000	30 000			116 000	116 000
Subventions pour charges de service public	30 000	30 000				
Transferts					116 000	116 000
MNS - Musée national du sport (P219)	48 000	48 000				
Subventions pour charges de service public	48 000	48 000				
EPIDE - Etablissement pour l'insertion dans l'emploi (P102)					561 659	511 659
Subventions pour charges de service public					471 659	471 659
Transferts					90 000	40 000
Pôle emploi (P102)	167 250	167 250			4 967 750	2 937 750
Subventions pour charges de service public	167 250	167 250			4 877 750	2 897 750
Transferts					90 000	40 000
ANTAI - Agence nationale de traitement automatisé des infractions (P753)					500 000	500 000
Dotations en fonds propres					500 000	500 000
Total	2 498 286 968	1 634 554 475			491 577 731	835 628 325
Total des subventions pour charges de service public	385 672 909	384 852 909			166 415 426	164 950 426
Total des dotations en fonds propres	362 873 384	286 329 384			173 348 229	249 892 229
Total des transferts	1 749 740 675	963 372 182			151 814 076	420 785 669

- Ministère des armées

Concernant la recherche duale au titre de la souveraineté technologique, les financements du Plan de relance ont été utilisés de la manière suivante :

- Le Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives (CEA) a perçu une subvention pour charges de service public de 21,3 M€ (titre 3). Dans le domaine des sciences du vivant, l'effort de recherche s'est concentré sur la détection des agents de la menace biologique et chimique et les contre-mesures médicales (lutte contre les menaces NRBC-E), ainsi que sur l'antibiorésistance et le sens olfactif. Dans le domaine des sciences et techniques de l'information et de la communication, la recherche a mis l'accent sur les composants et technologies quantiques, la photonique et la cybersécurité. Par ailleurs, le CEA a réalisé des travaux de recherche dans le domaine des systèmes énergétiques embarqués en mettant l'accent sur la conversion et le stockage de l'hydrogène, les batteries et les carburants durables.

- Le Centre national d'études spatiales (CNES) a reçu 35,6 M€ de subvention pour charges de service public (titre 3) et 83,1 M€ de dotation en fonds propres (titre 7). Dans le domaine aérospatial, les principaux projets portés par le CNES ont concerné la télécommunication par satellites (CASTOR) et la prochaine génération de charges utiles des satellites de communication, l'observation de la Terre (CO3D et OTOS), la surveillance du spectre électromagnétique par nano satellite (NESS), la surveillance de l'espace, les opérations de proximité et l'exploitation des données spatiales.
- Ministère de la culture

CMN - Centre des monuments nationaux : le dispositif « Soutien aux opérateurs nationaux du patrimoine » a donné lieu en 2022 à une subvention pour charges de service public de 39 300 000 € en AE=CP, une dotation en fonds propres de 20 000 000 € en CP, un transfert de 810 948 € au titre de la commande de création « Mondes nouveaux » et du FITN. L'établissement a par ailleurs reçu une dotation en fonds propres de 24 000 000 € en AE et de 62 000 000 € en CP au titre de la restauration du château de Villers-Cotterêts.

CNAC-GP - Centre national d'art et de culture - Georges Pompidou : le dispositif « Soutien aux opérateurs nationaux du patrimoine » a donné lieu en 2022 à une subvention pour charges de service public de 5 000 000 € en AE=CP, une dotation en fonds propres de 500 000 € en AE=CP et un transfert de 41 000 € AE=CP au titre du FITN.

EPV - Établissement public du musée et du domaine national de Versailles : le dispositif « Soutien aux opérateurs nationaux du patrimoine » a donné lieu en 2022 à une subvention pour charges de service public de 7 000 000 € en AE=CP, une dotation en fonds propres de 19 400 000 € en AE et 27 900 000 € en CP.

INRAP - Institut national de recherches archéologiques préventives : le dispositif « Soutien aux opérateurs nationaux du patrimoine » a donné lieu en 2022 à une subvention pour charges de service public de 5 000 000 € en AE=CP.

MuCEM - Musée des civilisations de l'Europe et de la Méditerranée : en 2022 l'établissement a reçu 90 000 € en AE et 40 000 € en CP au titre de l'ANSSI.

Musée d'Orsay et musée de l'Orangerie : le dispositif « Soutien aux opérateurs nationaux du patrimoine » a donné lieu en 2022 à une subvention pour charges de service public de 3 000 000 € en AE=CP.

Musée du Louvre : le dispositif « Soutien aux opérateurs nationaux du patrimoine » a donné lieu en 2022 à une subvention pour charges de service public de 6 000 000 € en AE=CP, une dotation en fonds propres de 3 000 000 € en AE=CP et un transfert de 90 000 € en AE et 40 000 € en CP au titre de l'ANSSI et un transfert de 65 592 AE=CP au titre du FITN.

Musée Picasso : le dispositif « Soutien aux opérateurs nationaux du patrimoine » a donné lieu en 2022 à une dotation en fonds propres de 1 000 000 € en AE=CP.

Rmn-GP - Réunion des musées nationaux - Grand Palais : le dispositif « Soutien aux opérateurs nationaux du patrimoine » a donné lieu en 2022 à une subvention pour charges de service public de 10 000 000 € en AE=CP et une dotation en fonds propres de 2 000 000 € en AE=CP.

EPPD - Établissement public du palais de la porte Dorée : en 2022 l'établissement a reçu 80 000 € en CP au titre de la commande de création « Mondes nouveaux ».

Centre national du livre (CNL) : Le CNL a reçu en 2022 une dotation de 3 000 000 € en AE = CP, destinée à la poursuite de la mise en œuvre du dispositif d'aide à l'acquisition auprès des librairies de livres imprimés par les collectivités territoriales pour leurs bibliothèques, dispositif doté d'une enveloppe totale de 10 M€ en 2021-2022. Le CNL a consommé la quasi intégralité de cette enveloppe, laissant un reliquat de 35 000 €.

Centre national de la musique (CNM) : Le CNM a reçu en 2022 une dotation de 30 000 000 € en AE = CP, destinée à la poursuite de la mise en œuvre des dispositifs initiés en 2021 :

- fonds d'accompagnement à la reprise d'activité du spectacle vivant ;
- fonds de soutien à l'édition musicale ;
- filet de sécurité auteurs-compositeurs.

Le dispositif « Soutien aux opérateurs nationaux de la Création » a donné lieu en 2022 à une subvention pour charges de service public à l'opérateur Cité de la musique de Paris-Philharmonie de 500 000 euros en AE et en CP.

Le dispositif « Soutien aux opérateurs nationaux de la Création » a donné lieu en 2022 à une subvention pour charges de service public à l'opérateur Comédie française de 500 000 euros en AE et en CP

Le dispositif « Soutien aux opérateurs nationaux de la Création » a donné lieu en 2022 à une subvention pour charges de service public à l'opérateur Opéra-comique de 713 000 euros en AE et en CP

Le dispositif « Soutien aux opérateurs nationaux de la Création » a donné lieu en 2022 à l'Opéra national de Paris à une subvention pour charges de service public de 5 000 000 euros en AE et en CP et une dotation en fonds propres de 20 000 000 euros en AE et en CP.

Le dispositif « Soutien aux opérateurs nationaux de la Création » a donné lieu en 2022 à une dotation en fonds propres à l'opérateur Académie de France à Rome de 500 000 euros en AE et en CP.

Le dispositif « Soutien aux opérateurs nationaux de la Création » a donné lieu en 2022 à une dotation en fonds propres à l'opérateur l'Établissement Public du Parc de la Grande Halle de la Villette (EPPGHV) de 5 000 000 euros en AE et en CP.

Le dispositif « Soutien aux opérateurs nationaux de la Création » a donné lieu en 2022 à une dotation en fonds propres à l'opérateur Chaillot-théâtre national de la danse de 2 800 000 euros en AE et en CP.

Le dispositif « Soutien aux artistes des arts visuels » a donné lieu en 2022 à un transfert à l'établissement public du Mobilier national de 578 264 euros en AE et en CP pour le plan de restauration des œuvres de 1930-1950.

- **Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse et Ministère des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques : 6 M€ en AE et CP en 2022**

Des subventions pour charges de service public ont été versées, au titre de la mesure « **Continuité pédagogique** », au Centre national d'enseignement à distance (CNED) et à Réseau Canopé pour un montant total de 2 M€ en AE et CP :

- 1,5 M€ versés au Réseau Canopé. Ces crédits ont permis de :
- assurer la conception et la mise à disposition de parcours de formation, co-élaboré avec le GIP PIX ;
- organiser des sessions de certification PIX dans les Ateliers Canopé ;
- mettre à disposition tous les moyens humains et matériels nécessaires afin de répondre aux besoins exprimés sur le terrain ;
- communiquer auprès des services académiques en charge de la formation, ainsi que des délégations au numérique éducatif (DANE).
- 0,5 M€ au Centre national d'enseignement à distance (CNED). Le CNED a été en charge de réaliser la surveillance des sessions de certification à distance permettant d'accueillir 10 000 candidats, parmi les publics suivants : enseignants en activité ou stagiaires, personnels de direction, personnels académiques, étudiants se destinant au métier enseignant.

Le dispositif « **Transformation numérique – fédérations sportives** » a donné lieu, en 2022, à un transfert de crédits à l'opérateur Agence nationale du sport (ANS) de 4 M€ en AE et en CP.

Cette mesure visait à soutenir la transformation numérique des fédérations sportives en vue de développer de nouveaux services, de diversifier leurs ressources financières et de contribuer aux enjeux environnementaux.

Elle est composée de deux volets :

- Développement des pratiques sportives (2 M€) :

En 2022, sur les 138 projets déposés, 115 projets portés par 55 fédérations ont été soutenus. La grande majorité des projets lauréats concerne les applications et les services aux usagers (45 %) et la dématérialisation du management interne de la fédération (33 %).

Pour information, en 2021, à ce titre, 59 projets portés par 40 fédérations ont été financés pour un montant de 2 M€ ;

- Haute performance (2 M€) :

En 2022, 15 fédérations ont été accompagnées à ce titre principalement sur l'acquisition de matériels ou de solutions applicatives et sur le renforcement de leurs ressources humaines dans ce secteur. Pour information, en 2021, 21 fédérations, soit 110 projets ont été soutenus à ce titre.

Au total, en 2021 et 2022, l'ANS a bénéficié de 8 M€ sur 2021 et 2022 (4 M€ pour volet « Développement des pratiques » et 4 M€ pour le volet « Haute performance »).